

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

PROSPECTUS

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Le 22 février 2007

EXPLORATION MIDLAND INC.

Minimum de 2 000 000 \$ ou 4 000 000 d'actions ordinaires

Maximum 4 500 000 \$ ou 9 000 000 d'actions ordinaires

Prix : 0,50 \$ l'action ordinaire

Le présent prospectus vise le placement, par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Desjardins inc. (le « **placeur pour compte** »), d'un minimum (le « **placement minimal** ») de 4 000 000 d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») et d'un maximum (le « **placement maximal** ») de 9 000 000 d'actions ordinaires d'Exploration Midland Inc. (« **Midland** » ou la « **compagnie** ») au prix de 0,50 \$ l'action ordinaire (le « **placement** »). Le prix des actions ordinaires offertes dans le cadre du placement a été établi par voie de négociations menées sans lien de dépendance entre la compagnie et le placeur pour compte. Voir la rubrique « **Mode de placement** ».

	Nombre d'actions ordinaires	Prix d'offre	Commission du placeur pour compte ¹⁾	Produit net revenant à la compagnie ²⁾
Par action ordinaire	1	0,50 \$	0,0375 \$	0,4625 \$
Placement minimal	4 000 000	2 000 000 \$	75 000 \$	1 925 000 \$
Placement maximal	9 000 000	4 500 000 \$	262 500 \$	4 237 500 \$

Notes :

- 1) Aux termes d'une convention de placement pour compte intervenue en date du 22 février 2007 (la « **convention de placement pour compte** »), le placeur pour compte recevra des frais de financement de sociétés de 5 000 \$ (plus les taxes applicables) de même qu'une commission en espèces correspondant à 7,5 % du produit brut du placement. Lors du calcul de cette commission, le produit tiré des souscriptions de certains investisseurs institutionnels, soit, au total 1 000 000 \$, ne sera pas pris en considération. Le placeur pour compte se verra également octroyer une option incessible (l'« **option du placeur pour compte** ») visant l'acquisition d'un nombre d'actions ordinaires représentant 6 % du nombre total d'actions ordinaires vendues dans le cadre du placement au prix de 0,50 \$ l'action ordinaire, pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture. Lors du calcul du nombre d'actions ordinaires sous-jacentes à l'option du placeur pour compte, un total de 2 000 000 d'actions ordinaires souscrites par ces investisseurs institutionnels ne sera pas pris en considération. Le présent prospectus vise également le placement de l'option du placeur pour compte. La compagnie remboursera le placeur pour compte de tous ses frais remboursables engagés dans le cadre du placement, y compris les frais juridiques, évalués à 15 000 \$, plus les frais et taxes applicables. Voir la rubrique « **Mode de placement** ».
- 2) Avant déduction des frais du placement estimés à 150 000 \$ dans le cas du placement minimal et à 200 000 \$ dans le cas du placement maximal. Voir la rubrique « **Emploi du produit** ».

La Bourse a approuvé sous condition l'inscription à la cote des actions ordinaires de la compagnie. L'inscription à la cote est subordonnée à l'obligation, pour la compagnie, de remplir toutes les conditions, y compris le placement de ses actions auprès d'un nombre minimum de porteurs publics.

Un placement dans les actions ordinaires offertes au moyen du présent prospectus est hautement spéculatif en raison de la nature des activités de la compagnie et de son stade actuel de développement. Le présent placement ne s'adresse qu'aux investisseurs prêts à courir le risque de perdre la totalité de leur placement. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie, et de clore les registres de souscription en tout temps sans préavis. Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le ou vers le 28 février 2007, mais dans tous les cas dans les 90 jours suivant la date du visa du présent prospectus (la « **clôture** »). Si une clôture a lieu dans le cadre du placement minimal, une ou plusieurs autres clôtures, au besoin, pourront avoir lieu jusqu'à la date à laquelle le placement maximal aura été réalisé intégralement ou, si cette date est antérieure, jusqu'au 31 décembre 2007, sous réserve des exigences de la Bourse.

Les souscriptions pour les actions ordinaires admissibles aux fins de placement aux termes du présent prospectus seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie, et de clore les registres de souscription en tout temps sans préavis. Le placement sera effectué à l'aide du système d'inscription en compte. Un souscripteur qui achète des actions ordinaires recevra l'avis d'exécution habituellement remis par le courtier inscrit qui a vendu les actions ordinaires ou a agi comme intermédiaire et qui est un adhérent de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« **CDS** »). CDS tiendra un registre de ses adhérents qui détiennent des actions ordinaires pour le compte de propriétaires qui ont souscrit des actions ordinaires en ayant recours au système d'inscription en compte. Sauf si demande expresse en est faite, aucun certificat d'actions ordinaires ne sera émis.

Le présent placement est également assujéti à l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L, pour le compte de la compagnie, et par Pothier Valiquette Inc., pour le compte du placeur pour compte. Tous les fonds tirés de la souscription d'actions ordinaires seront détenus en fidéicommis par le placeur pour compte conformément aux modalités de la convention de placement pour compte. Si le placement minimal n'est pas réalisé dans les 90 jours suivant la date du visa du prospectus définitif ou à tout autre moment auquel les personnes qui ont souscrit des actions ordinaires dans le délai imparti peuvent consentir, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de prolonger ainsi ce délai de l'Autorité des marchés financiers, les fonds déjà réunis auprès des souscripteurs leur seront remis, sauf instructions contraires de ceux-ci, sans intérêt ni déduction. Voir la rubrique « **Mode de placement** ».

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1170, rue Peel, bureau 300

Montréal (Québec)

H3B 0A9

Personne-ressource : Pierre Colas

Téléphone : 514 281-5909

Télécopieur : 514 842-0681

M. Germain Carrière, président de Valeurs mobilières Desjardins inc., est un administrateur de la compagnie. Par conséquent, la compagnie peut être considérée comme un « émetteur associé » de Valeurs mobilières Desjardins inc. aux fins du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs* (le « *Règlement 33-105* »). Voir la rubrique « Relations entre la compagnie et le placeur pour compte ».

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	1
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT	1
SOMMAIRE DU PROSPECTUS	2
STRUCTURE DE LA COMPAGNIE.....	5
ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE.....	5
PROPRIÉTÉS DE LA COMPAGNIE.....	5
EMPLOI DU PRODUIT.....	14
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RAPPORT DE GESTION	15
MODE DE PLACEMENT	21
DESCRIPTION DES TITRES QUI FONT L'OBJET DU PLACEMENT	23
STRUCTURE DU CAPITAL.....	23
DIVIDENDES	24
VENTES ANTÉRIEURES	25
TITRES ENTIÈRES	25
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX	26
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	26
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	31
FACTEURS DE RISQUE	31
PROMOTEUR.....	35
LITIGES	35
MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	36
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	36
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE.....	36
RELATION ENTRE LA COMPAGNIE ET LE PLACEUR POUR COMPTE.....	36
VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	36
INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	37
CONTRATS IMPORTANTS.....	37
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES À L'ÉGARD DES ACQUÉREURS.....	37
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS.....	38
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS.....	38
RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS.....	39
ÉTATS FINANCIERS.....	E-1
ATTESTATION DE EXPLORATION MIDLAND INC.	A-1
ATTESTATION DU PROMOTEUR.....	A-1
ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE.....	A-2

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent prospectus peut contenir des « énoncés prospectifs » qui comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs en conséquence desquels le rendement, les réalisations et les résultats réels de la compagnie, ou les résultats de l'industrie, pourraient différer considérablement du rendement, des réalisations ou des résultats futurs qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de verbes conjugués au futur ou au conditionnel ainsi qu'à l'utilisation de termes tels que « prévoir », « estimer », « s'attendre à » et autres expressions similaires. Ces énoncés reflètent des attentes actuelles de la direction concernant des événements futurs ou le rendement futur de la compagnie et sont donnés à la date du présent prospectus. Ces énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes.

De nombreux facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels de la compagnie diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs, y compris les facteurs dont il est question sous la rubrique « **Facteurs de risque** » ainsi que dans d'autres sections du présent prospectus. Midland et le placeur pour compte n'ont pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs afin de tenir compte notamment de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, ni n'assument de responsabilité à cet égard, à moins que les lois applicables ne les y obligent.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., conseillers juridiques de la compagnie et de Pothier Valiquette Inc., conseillers juridiques du placeur pour compte, sous réserve de l'inscription des actions ordinaires à la cote d'une bourse de valeurs visée par règlement, au sens donné à cette expression dans les règlements pris en application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** »), ce qui comprend la Bourse, les actions ordinaires offertes aux présentes constituent des placements admissibles aux termes de la Loi de l'impôt et ses règlements d'application pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne retraite, des fonds enregistrés de revenus de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires et des régimes enregistrés d'épargne-études.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Le sommaire ci-dessous des principales caractéristiques du présent placement doit être lu en tenant compte des renseignements plus détaillés ainsi que des données et des états financiers qui sont présentés ailleurs dans le présent prospectus.

- ÉMETTEUR :** Exploration Midland Inc.
- PLACEMENT :** Un minimum (le « **placement minimal** ») de 4 000 000 d'actions ordinaires et un maximum (le « **placement maximal** ») de 9 000 000 d'actions ordinaires dans le capital-actions de la compagnie font l'objet d'un placement au moyen du présent prospectus au prix de 0,50 \$ l'action ordinaire pour un produit brut minimal de 2 000 000 \$ et un produit brut maximal de 4 500 000 \$, respectivement (le « **placement** »). Le placement constitue un placement pour compte effectué par Valeurs mobilières Desjardins inc. (le « **placeur pour compte** »). En contrepartie des services rendus par le placeur pour compte dans le cadre du placement, la compagnie lui versera des frais de financement de sociétés de 5 000 \$, plus les taxes applicables, de même qu'une commission en espèces correspondant à 7,5 % du produit brut du placement (à l'exclusion des souscriptions d'investisseurs institutionnels). La compagnie octroiera au placeur pour compte une option visant l'acquisition d'un nombre d'actions ordinaires représentant 6 % du nombre total d'actions ordinaires vendues dans le cadre du placement (à l'exclusion des actions ordinaires vendues à certains investisseurs institutionnels), soit un maximum de 240 000 actions ordinaires si le placement minimal est souscrit et un maximum de 540 000 actions ordinaires si le placement maximal est souscrit, au prix de 0,50 \$ l'action ordinaire, laquelle option peut être exercée au cours des 24 mois suivant la clôture du placement et le présent prospectus vise le placement de cette option (l'« **option du placeur pour compte** »). La compagnie remboursera le placeur pour compte de ses frais juridiques, évalués à 15 000 \$, plus les frais remboursables de même que les taxes applicables. Voir la rubrique « **Emploi du produit** ».
- ACTIONS EN CIRCULATION :** En date des présentes, 11 178 879 actions ordinaires sont en circulation. Voir la rubrique « **Structure du capital** ».
- PRIX :** 0,50 \$ l'action ordinaire.
- ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE :** Après la clôture du placement, la compagnie se consacrera essentiellement à l'exploration de propriétés minières présentant un potentiel de découverte de gisements d'or et de métaux de base en vue de leur mise en production commerciale. La compagnie n'aura aucune propriété en production, mais sera propriétaire d'une participation dans les deux propriétés décrites à la rubrique « **Propriétés de la compagnie** ». Voir la rubrique « **Activités de la compagnie** ».
- EMPLOI DU PRODUIT :** En présumant la réalisation du placement, le produit net revenant à la compagnie sera de 1 775 000 \$, si le placement minimal est souscrit, et de 4 037 500 \$, si le placement maximal est souscrit (déduction faite de la commission du placeur pour compte et des frais du placement). Le produit net tiré du placement permettra à la compagnie de disposer d'un fonds de

roulement et d'un minimum de fonds nécessaires au financement de ses activités d'exploration sur ses propriétés minières. Voir la rubrique « **Emploi du produit** ».

La compagnie entend dépenser les fonds dont elle dispose de la manière indiquée dans le présent prospectus. Toutefois, il peut arriver, qu'il lui faille, pour des motifs commerciaux raisonnables, procéder à la réaffectation de ces fonds.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	Gino Roger	Président, chef de la direction et administrateur
	Jean-Pierre Janson	Président du conseil d'administration et administrateur
	Germain Carrière	Administrateur
	Robert I. Valliant	Administrateur
	Jacques Bonneau	Administrateur
	René Branchaud	Secrétaire et administrateur
	Ingrid Martin	Chef de la direction financière

Voir la rubrique « **Administrateurs et dirigeants** ».

**SOMMAIRE DES
DONNÉES
FINANCIÈRES :**

	<u>Exercice terminé le 30 septembre 2006</u>	<u>Exercice terminé le 30 septembre 2005</u>	<u>Exercice terminé le 30 septembre 2004</u>
Produits			
Gain au règlement des comptes créditeurs et montant dû à des sociétés sous contrôle commun	-	-	239 718 \$
Charges			
Frais d'administration et autres Relations avec les investisseurs	8 251 \$	27 535 \$	-
Honoraires	15 782 \$	16 196 \$	-
Exploration générale	69 358 \$	68 393 \$	19 512 \$
Intérêt	29 335 \$	-	-
	-	1 836 \$	-
Total des charges	122 726 \$	113 960 \$	19 512 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(122 726) \$	(113 960) \$	220 206 \$
Recouvrement d'impôts futurs	49 000 \$	43 600 \$	-
Bénéfice (perte) net de l'exercice	(73 726) \$	(70 360) \$	220 206 \$

**ACTIONS
ENTIERCÉES :**

Parmi les actions ordinaires de la compagnie actuellement émises, 2 531 370 de celles-ci seront déposées en mains tierces conformément aux modalités d'une convention d'entiercement (la « convention d'entiercement ») et seront libérées de l'entiercement à intervalles réguliers sur une période pouvant atteindre trois ans à compter de la date à laquelle les titres de la compagnie sont inscrits à la cote de la bourse. Voir la rubrique « **Titres entiercés** ».

FACTEURS DE RISQUE :

L'acquisition des actions ordinaires aux termes du présent prospectus comporte plusieurs risques notamment i) les risques d'exploration et d'exploitation minière, ii) la réglementation environnementale et autre réglementation, iii) les permis et licences, iv) les titres de propriété, v) les risques liés au financement et à la mise en valeur, vi) le stade d'exploration, vii) le prix des marchandises, viii) la concurrence, ix) la dépendance à l'égard de personnes clés, x) les risques non assurés, xi) les conflits d'intérêts, xii) la nature spéculative des titres de la compagnie, xiii) baisse du cours des actions à la suite du placement, xiv) volatilité du cours des actions, xv) absence de dividende en espèces, xvi) les risques liés à la dilution et xvii) la discrétion considérable sur l'emploi du produit net du placement. Voir la rubrique « **Facteurs de risque** ».

Un placement dans les actions ordinaires offertes au moyen du présent prospectus est hautement spéculatif en raison de la nature des activités de la compagnie et de son stade actuel de développement. Le présent placement ne s'adresse qu'aux investisseurs prêts à courir le risque de perdre la totalité de leur placement.

STRUCTURE DE LA COMPAGNIE

Dénomination et constitution de la compagnie

Midland a été constituée le 2 octobre 1995 sous la dénomination Ressources Oxford Inc. par certificat et statuts de constitution aux termes de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Le 3 mai 2005, la compagnie a adopté la dénomination Exploration Midland Inc. La compagnie a son siège social au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

Historique

En juin 2000, la compagnie a décidé d'abandonner ses propriétés minières et de cesser ses activités; la compagnie est demeurée inactive jusqu'en novembre 2004. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2005, de nouveaux administrateurs ont relancé les activités en réunissant des capitaux additionnels et en investissant dans de nouvelles propriétés minières au Canada. Le 1^{er} novembre 2006, un nouveau président, M. Gino Roger a été nommé.

Le 6 janvier 2005, la compagnie a conclu une convention visant l'acquisition d'une propriété d'exploration minière en Abitibi, au Québec, appartenant à des tiers non liés et en partie à Jean-Pierre Janson, administrateur et dirigeant de la compagnie, et connue sous le nom de propriété Maritime Cadillac. Le 1^{er} juin 2006, la compagnie a conclu avec Mines Agnico-Eagle Limitée (« **Agnico-Eagle** ») une convention d'option aux termes de laquelle Agnico-Eagle s'est vue accorder le droit d'acquérir une participation indivise de 50 % dans la propriété Maritime Cadillac et, subséquemment, de se joindre à Midland pour explorer et mettre en valeur la propriété. Le 30 juin 2006, la compagnie a conclu avec SOQUEM INC. (« **Soquem** ») une convention d'option aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'acquérir une participation indivise de 50 % dans la propriété Vermillon.

Après la clôture du placement, la compagnie se consacrera essentiellement à l'exploration de propriétés minières présentant un potentiel de découverte de gisements d'or et de métaux de base en vue de leur mise en production commerciale. La compagnie n'aura aucune propriété en production, mais sera propriétaire d'une participation dans les deux propriétés décrites à la rubrique « **Propriétés de la compagnie** ».

L'exploration et la mise en valeur de propriétés minières présentant un potentiel de découverte de gisements d'or et de métaux de base constituera le principal objectif de la compagnie au cours des prochaines années. Dans le cadre de la réalisation de cet objectif, la compagnie sera par ailleurs appelée à conclure diverses ententes propres à l'industrie minière, notamment des conventions d'acquisition ou d'option en vue d'acquérir des titres miniers et des conventions de constitution de coentreprises.

PROPRIÉTÉS DE LA COMPAGNIE

La compagnie est propriétaire au Québec (Canada) d'une participation dans deux propriétés d'exploration minière constituées de 266 claims miniers d'une superficie totale de 15 319,63 hectares. Les deux propriétés, Maritime Cadillac et Vermillon, sont situées, respectivement, dans les régions de l'Abitibi et de la Mauricie au Québec.

On trouvera ci-après une description détaillée de ces deux propriétés.

Propriété	Claims miniers	Superficie (hectares)	Participation	Minéralisation
Maritime Cadillac	7	180,53	100 % (sujet à l'option octroyée à Agnico-Eagle)	Au
Vermillon	259	15 139,10	Option d'acquisition de 50 %	Au-Cu-Ag

Propriété Maritime Cadillac

Les renseignements présentés sous la rubrique « Propriété Maritime Cadillac » consistent principalement en un résumé du rapport technique daté du 15 décembre 2006 et rédigé par l'ingénieur Jacques Marchand. Le lecteur est invité à lire le rapport intégral, qu'il pourra se procurer sur le site Internet de SEDAR ou aux bureaux de la compagnie pendant les heures normales de bureau. M. Marchand a visité la propriété Maritime Cadillac en octobre 2005.

Le 6 janvier 2005, la compagnie a conclu une entente en vue d'acquérir la propriété Maritime Cadillac, détenue en partie par Jean-Pierre Janson, administrateur et dirigeant de la compagnie, résidant à Montréal (Québec), pour la contrepartie suivante :

- cinq versements annuels de 30 000 \$ chacun, soit 150 000 \$ en tout; la compagnie a la possibilité de payer la moitié de cette somme sous forme d'actions ordinaires de son capital-actions à un prix par action correspondant au cours de clôture moyen des actions au cours des 20 jours de bourse précédant l'émission;
- émission de 2 400 000 actions ordinaires comptabilisées au prix de 0,10 \$ l'action, dont 500 000 actions émises à Jean-Pierre Janson;
- engagement de réaliser des travaux d'exploration de 400 000 \$ d'ici au 31 décembre 2008, sauf si le cours des actions ordinaires atteint 1,00 \$ à la fermeture du marché à la cote duquel elles sont inscrites;
- paiement d'une redevance de 2 % des revenus nets à la sortie de la fonderie; la compagnie peut racheter la moitié de cette redevance pour 1 000 000 \$.

Jean-Pierre Janson a été élu au poste d'administrateur le 4 janvier 2005. La contrepartie de l'acquisition de la propriété a été négociée entre personnes traitant à distance. M. Janson n'était pas une personne reliée au moment de la tenue de ces négociations et n'avait pas de lien de dépendance avec la compagnie.

La convention a été modifiée le 7 mars 2006 pour éliminer la disposition selon laquelle la compagnie devait rétrocéder la propriété aux vendeurs si elle cessait d'y effectuer des travaux d'exploration.

Le 1^{er} juin 2006, la compagnie a conclu avec Agnico-Eagle une convention d'option aux termes de laquelle Agnico-Eagle s'est vue offrir le droit d'acquérir une participation indivise de 50 % dans la propriété Maritime Cadillac et, subséquemment, de se joindre à Midland pour explorer et mettre en valeur la propriété. La contrepartie prévue est la suivante :

- paiement de 25 000 \$ à la signature et trois versements annuels subséquents de 25 000 \$ chacun, soit 100 000 \$ en tout;
- engagement de réaliser des travaux d'exploration de 300 000 \$ la première année, de 300 000 \$ la deuxième année et de 400 000 \$ la troisième année, soit 1 000 000 \$ en tout;
- sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation pertinentes, Agnico-Eagle contribuera 9,9 % du premier appel public à l'épargne de Midland (à concurrence de 200 000 \$), s'il se réalise avant le 31 décembre 2007.

Par suite de l'acquisition d'une participation indivise de 50 % découlant de l'exercice de son option, Agnico-Eagle pourra augmenter sa participation indivise dans la propriété Maritime Cadillac de 50 % à 65 % sur une période de trois ans, en finançant une étude de faisabilité susceptible d'un concours bancaire à l'égard de la propriété ou en prenant en charge l'ensemble des activités minières de la propriété, auquel cas elle s'assurera une participation additionnelle de 1 % par tranche de 1 000 000 \$ investie dans la propriété (à concurrence de 15 % par l'investissement de 15 millions de dollars).

Agnico-Eagle est l'opérateur du projet.

Description et emplacement de la propriété

La propriété est située en Abitibi, au Québec, à environ 8 km au nord-est de la ville de Cadillac, elle-même située à quelque 45 km à l'ouest de Val-d'Or et à 650 km au nord-ouest de Montréal.

La propriété Maritime Cadillac se compose de sept claims miniers contigus couvrant une superficie de 180,53 hectares dans les zones V et VI du canton de Cadillac. Ces claims miniers sont tous enregistrés auprès du *ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec* au nom de Midland.

Titres miniers

Table des coordonnées

Type	Numéro	Rang	Lot	Superficie	Enregistré	Expiration	Frais	Travaux	Excédent
CL	3508771	6	50	20,00	75/06/07	09/06/06	23	1000	75 753,00
CL	3508772	5	45	19,60	75/06/07	09/06/06	23	1000	73 253,40
CL	3552121	5	46	19,60	76/05/17	09/05/16	23	1000	93 511,90
CL	3552122	5	47	19,60	76/05/17	09/05/16	23	1000	22 754,80
CL	3552123	5	48	39,60	76/05/17	09/05/16	23	2500	0,00
CL	3552124	5	49	39,00	76/05/17	09/05/16	23	2500	0,00
CL	3655161	21	31	23,13	77/05/14	09/05/13	23	1000	63 585,60
TOTAL	7			181 ha	75/06/07	09/05/13	161 \$	10 000 \$	328 859 \$

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

On accède directement à la propriété Maritime Cadillac par la route 117 entre les municipalités de Rivière-Héva et Cadillac. À proximité des infrastructures de la mine Lapa se trouve le chemin Beaupré qui descend vers le sud perpendiculairement à la route 117. Une série de sentiers et d'anciennes voies d'accès aménagées au cours de campagnes de forage antérieures dans le cadre de la construction de deux lignes de transmission procurent un accès facile à la propriété Maritime Cadillac. Il n'existe aucune infrastructure importante dans le secteur, qui se trouve dans une zone forestière faisant la jonction entre la forêt de feuillus au sud et la forêt mixte au nord. La ville de Rouyn-Noranda est le centre régional où sont concentrés les divers services gouvernementaux. On trouve facilement dans la région du personnel qualifié ainsi que du matériel minier et des moyens de transport spécialisé, particulièrement à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or. La région est reconnue pour son activité minière et compte plusieurs exploitations minières souterraines et en surface. On compte un certain nombre d'usines de traitement en exploitation dans les environs immédiats, de même qu'une usine d'affinage à Rouyn-Noranda. La partie sud de la propriété est traversée par une voie de chemin de fer et deux lignes de transmission à haute tension longent respectivement ses limites nord et sud.

Historique

1923 – Prospection et découverte de veines aurifères par Joe Lewis.

Début des années 1930 – Le Maritime Cadillac Syndicate effectue des travaux de décapage sur un certain nombre de filons de quartz.

De 1936 à 1938 – Maritime Cadillac Gold Mines Ltd. réalise 21 forages, dont dix à proximité du puits. Six de ces forages permettent de constituer une coupe transversale du Groupe de Piché; les journaux de bord ne sont toutefois pas retrouvés. Il est fait mention d'une minéralisation aurifère associée à de l'arsénopyrite et de la pyrite présentes dans de petites veines de quartz. Un puits est foncé à une profondeur de 50 m et des galeries d'exploration latérales sont creusées sur de courtes distances. Ces distances ne sont pas précisées, mais on mentionne que la zone minéralisée n'a pas été atteinte.

1936 – Dunlop Consolidated Mine Ltd. réalise huit forages dans deux zones aurifères analogues à la zone antérieurement explorée dans la partie nord de la propriété Maritime Cadillac.

1961 – Canadian Malartic Gold Mines Ltd. effectue un levé géologique et magnétique complété par deux forages.

1965 – Mines Falconbridge Nickel Ltée effectue un forage à proximité du puits. Son emplacement est indiqué approximativement et il n'y a aucune mention voulant que des analyses aient été réalisées.

1978-79 – Le prospecteur Henri Bélanger découvre des veines de quartz aurifère dans la formation de grauwacke de Cadillac. Des levés magnétiques, VLF et géologiques détaillés sont effectués par la suite et il est fait mention de teneurs erratiques allant de 10,9 g/t à 36,35 g/t Au.

1981-82 – Soquem réalise des levés magnétiques, VLF et à polarisation induite parallèlement à une cartographie détaillée du terrain. Sept forages sont réalisés sur la propriété Maritime Cadillac, mais aucun ne recoupe de minéralisation à teneur économique.

1984 – Exploration Kerr Addison Ltée réalise des levés magnétiques, VLF et de till de base ainsi qu'une analyse géologique détaillée des veines connues. Neuf forages sont par ailleurs réalisés dans diverses anomalies géophysiques.

1986-88 – Ressources Veinor inc. (« Veinor ») effectue des levés magnétiques et VLF dans différents secteurs de la propriété Maritime Cadillac avant de réaliser cinq forages dans des anomalies géophysiques. Deux ans plus tard, Veinor réalise des travaux de coupage de lignes et d'arpentage, des tirs sismiques (sismique réfraction), 33 forages (6 902 m), un levé magnétique et un levé VLF.

2005 – Des travaux d'exploration en deux phases sont effectués de janvier à avril sur la propriété Maritime Cadillac sous la supervision du géologue-conseil Jacques Marchand. La première phase consistait à compiler les résultats de forages et de levés géophysiques antérieurs et à les intégrer dans une base de données, tandis que la deuxième phase consistait notamment en des levés géophysiques au sol détaillés destinés à délimiter de nouvelles cibles d'exploration aurifère.

2006 – Un programme de forage est réalisé par Agnico-Eagle au cours de l'automne.

2006 – Le 6 janvier 2006, la compagnie a conclu une entente visant l'acquisition de la propriété Maritime Cadillac appartenant à Claude Cossette, Daniel Cossette, Jacques Cossette, Lyne Cossette, Nathalie Cossette, Pierre Cossette, Suzanne Cossette, Sylvie Cossette du 2641, boul. Liégeois Sainte-Foy (Québec)

et en partie à Jean-Pierre Janson, administrateur et dirigeant de la compagnie. La contrepartie de l'acquisition a été négociée entre personnes traitant à distance. Voir la rubrique « **Propriétés de la compagnie** – Propriété Maritime Cadillac ».

Contexte géologique

La propriété Maritime Cadillac couvre une partie du Groupe de Piché dans l'axe général nord-sud. Elle est en contact à l'ouest avec le Groupe de Pontiac (roches sédimentaires) et à l'est avec le Groupe de Cadillac. Les secteurs est et sud-est de la propriété couvrent les roches sédimentaires du Groupe de Cadillac, qui se caractérisent par une alternance de grauwackes, de grès, d'argilite-siltite, et de conglomérats d'épaisseur variée. La partie centrale de la propriété couvre les roches volcaniques du Groupe de Piché, qui se caractérisent par des enclaves de laves mafiques, d'andésites et de laves ultramafiques d'épaisseur variée, entrecoupées de corps lenticulaires dioritiques/gabbroïques (sills) et, çà et là, de dykes de composition intermédiaire à felsique (aplitique et autre). La partie centrale de la propriété couvre également les roches sédimentaires du Groupe de Pontiac. Les roches volcaniques du Groupe de Piché présentent une forte déformation locale associée au couloir de déformation de la faille de Cadillac-Lac Larder.

Minéralisation

La propriété Maritime Cadillac se trouve dans la partie est du camp minier de Cadillac, au sud de la mine Lapa qui appartient à Agnico-Eagle. La présence de contacts lithologiques importants (Pontiac-Piché-Cadillac) et du couloir de déformation de la faille de Cadillac-Lac Larder présente un potentiel considérable de minéralisation aurifère sous forme filonienne ou disséminée. Des travaux réalisés en 1986-88 par Veinor dans la partie centrale de la propriété ont permis de repérer des valeurs or intéressantes. Au cours de cette période, Veinor a effectué en tout quelque 38 forages totalisant 7 462,4 m. La grande majorité de ces forages ont été réalisés à proximité du puits de Maritime Cadillac. Plusieurs minéralisations aurifères ont été recoupées au cours de la campagne de forage et celles-ci montrent qu'elles sont essentiellement associées à des dykes intermédiaires à felsiques, à quelques veinules ou réseaux de veinules de quartz-carbonate isolés encaissés dans une zone de schiste à talc-chlorite-carbonate +/- BO et Si et, enfin, aux parois (zone de contact est et, dans une moindre mesure, zone de contact ouest) du couloir de déformation (faille de Cadillac).

Forages

Agnico-Eagle a réalisé une campagne de forage sur la propriété Maritime Cadillac à l'automne 2006. Deux phases de forages ont été prévues à partir des résultats d'une compilation de travaux antérieurs effectuée à l'automne 2006. La première phase, réalisée du 25 octobre au 6 novembre 2006, a consisté en deux forages totalisant 729 m destinés à délimiter les contacts stratigraphiques entre les groupes de Pontiac, de Piché et de Cadillac, de même qu'à déterminer l'emplacement des zones de schiste à talc-chlorite-carbonate associées à la faille de Cadillac-Lac Larder, qui est l'hôte du gisement de Lapa de même qu'un important métallotecte aurifère régional. Les résultats obtenus ont été très encourageants, en ce sens qu'ils ont permis de recouper l'ensemble de la lithologie. Malgré l'absence de résultats significatifs sur le plan économique de l'un des forages, un deuxième forage a recoupé deux zones d'intérêt, dont l'une devrait faire l'objet d'un suivi dans une phase d'exploration subséquente. Les résultats préliminaires pour ces deux zones sont les suivants : 0,37 g/t Au sur 6,00 m entre 112 et 118 m (associée à un horizon de schiste à chlorite-talc-carbonate) et 3,45 g/t Au sur 4,90 m entre 265 et 269,9 m. On notera que cette dernière intersection comprenait un intervalle de 1,5 m titrant à 8,38 g/t Au. Cette intersection revêt une importance particulière, car elle est associée au contact sud-ouest de la zone principale de schiste à chlorite-talc-carbonate de la faille de Cadillac-Lac Larder.

Échantillonnage et analyse

Un échantillonnage des carottes de sondage a été effectué par Veinor au moyen d'une méthode conventionnelle consistant à fendre les carottes en deux sections le long de l'axe de forage et à envoyer l'une des sections à Chimitec à Val-d'Or aux fins d'analyse. Les carottes prélevées par Agnico-Eagle ont pour leur part été sciées en deux sections, dont l'une a été concassée et envoyée après division en quarts à Laboratoire Expert et à ALS.

Recommandations

Après la campagne de forage de 2006, Agnico-Eagle se propose d'entreprendre des travaux d'exploration à la propriété Maritime Cadillac dans le cadre de son engagement d'injecter 300 000 \$ au cours de la première année de l'entente intervenue en juin 2006. Une deuxième phase de cinq forages totalisant 2 400 m est prévue au cours de l'hiver 2007 dans le but d'évaluer les nouvelles zones aurifères intersectées dans un forage précédent.

Midland et Agnico-Eagle recommandent le programme suivant :

Forages Poste	Unités	Coûts	Total
Personnel			
Géologue	40	350,00 \$	14 000,00 \$
Technicien 2	40	275,00 \$	11 000,00 \$
Personnel T/s			25 000,00 \$
Admin. 10 %			2 500,00 \$
Personnel de forage T/s			27 500 00 \$
Matériel			
Véhicules	8	150,00 \$	1 200,00 \$
Matériel T/s			1 200,00 \$
Admin. 10 %			120,00 \$
Matériel de forage T/s			1 320,00 \$
Sous-traitants			
Forage	2 400	70,00 \$	168 000,00 \$
Analyses Au-Ag	600	13,00 \$	7 800,00 \$
Sous-traitants T/s			175 800,00 \$
Admin. 5 %			8 790,00 \$
Sous-traitants T/s			184 590,00 \$
Total – Forages			213 410,00 \$
Rapport			
Géologue	10	350,00 \$	3 500,00 \$
Dessinateur	5	275,00 \$	1 375,00 \$
Compilation T/s			4 875,00 \$
Admin. 10 %			487,50 \$
Total – Compilation			5 362,50 \$
Grand total de la campagne			218 772,50 \$

Le programme d'exploration recommandé par Agnico-Eagle et la compagnie a été jugé adéquat et bien ciblé par l'ingénieur Jacques Marchand, géologue conseil.

Propriété Vermillon

Les renseignements présentés sous la rubrique « Propriété Vermillon » consistent principalement en un résumé du rapport technique daté du 15 octobre 2006 et rédigé par l'ingénieur Jacques Marchand. Le lecteur est invité à lire le rapport intégral, qu'il pourra se procurer sur le site Internet de SEDAR ou aux bureaux de la compagnie pendant les heures normales de bureau.

M. Marchand a visité la propriété Vermillon le 5 octobre 2006.

Le 30 juin 2006, la compagnie a conclu avec Soquem une convention d'option et de coentreprise aux termes de laquelle Midland s'est vue offrir le droit d'acquérir une participation indivise de 50 % dans la propriété Vermillon sous réserve des conditions suivantes :

- un engagement de réaliser des travaux d'une valeur maximale de 210 000 \$, dont :
 - 100 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2006;
 - un maximum de 110 000 \$ pour égaler les investissements de Soquem au plus tard le 31 décembre 2007;
- le paiement d'une redevance de 1 % des revenus nets à la sortie de la fonderie à l'égard des 73 claims miniers de la propriété Vermillon, qui peut être rachetée contre une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % de ladite redevance auprès d'un particulier de qui Soquem a acheté les claims miniers le 26 juin 2006.

Soquem est l'opérateur du projet. Si l'option précitée est exercée, Soquem et Midland constitueront une coentreprise.

Description et emplacement de la propriété

La propriété est située en Mauricie, au Québec, à quelque 90 km au sud-ouest de la ville de La Tuque.

La propriété Vermillon se compose de 259 claims miniers contigus couvrant 15139,10 ha et sont répartis en 3 blocs adjacents. 236 de ces 259 claims miniers sont enregistrés auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec au nom de Soquem et 23 de ces 259 claims miniers sont enregistrés au nom de Claude Bronsard.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

La propriété Vermillon est accessible par des routes de gravier depuis La Tuque, à 90 km de là, ou depuis Saint-Michel-des-Saints, à 65 km de distance. La région compte nombre de lacs et de rivières permettant l'amerrissage d'hydravions. Il n'existe aucune infrastructure importante dans le secteur, qui se trouve dans une zone forestière faisant la jonction entre la forêt de feuillus au sud et la forêt mixte au nord. Le relief varie de pratiquement plat à modérément vallonné et varie en altitude de 100 à 200 m au-dessus du niveau de la mer. Certaines vallées et rivières peuvent en outre atteindre 50 m de profondeur. Le bassin versant, principalement orienté vers le nord-nord-ouest et le nord-est, débouche dans cette dernière direction dans la rivière Saint-Maurice, qui se jette au sud dans le fleuve Saint-Laurent.

La propriété se trouve à la limite est du territoire de la Matawinie, une région peu peuplée mais stable du point de vue géographique qui attire les trappeurs, les chasseurs, les randonneurs pédestres et motorisés, les pourvoyeurs d'activités sportives et touristiques ainsi que les compagnies forestières. La région compte également une petite communauté amérindienne (Atikamekw) à Manawan. Des services spécialisés de toute nature sont offerts dans les villes bordant le Saint-Maurice ainsi que dans la région de Montréal.

Historique

2005 : Prospection le long des routes forestières par Claude Bronsard.

Visite d'une équipe de Soquem accompagnée de Claude Bronsard, découverte d'un bloc minéralisé en chalcopirite au moyen d'un appareil BeepMat et découverte d'autres blocs de cuivre minéralisés au même endroit au cours d'une deuxième visite. Des analyses lithogéochimiques révèlent la présence d'or dans deux de ces blocs associés à un skarn (0,2 et 2,25 g/t Au). Réalisation d'un levé EM-MAG hélicopté (hiver 2005-2006).

2006 : 73 claims ont été acquis par Soquem de M. Claude Bronsard aux termes d'une convention d'achat de titres miniers intervenue le 26 juin 2006.

Soquem en coparticipation avec Midland – Cartographie de reconnaissance et suivi du levé EM-MAG hélicopté, prospection d'anomalies électromagnétiques au moyen d'un appareil BeepMat réalisés en juin. Échantillonnage des affleurements minéralisés, les analyses ne rapportent que de faibles teneurs.

En novembre un levé de sol (horizon B) et une étude des écoulements glaciaires dans le secteur des blocs minéralisés ont été effectués par « Les Consultants Inlandsis ». En décembre, des travaux de coupe de ligne et un levé MaxMin effectués par GL Géoservices ont débutés.

Contexte géologique

Les formations rocheuses de la région sont encaissées dans la séquence allochtone monocyclique de la Province de Grenville. Plus particulièrement, elles se trouvent dans la ceinture Frontenac-Adirondack-Morin, désignée auparavant par le territoire de Morin et le Groupe de Grenville. La séquence rocheuse de cette région se caractérise par un complexe de paragneiss constitué de gneiss à silicates calciques (marbres impurs, diopsidites, scapolite et diopside), de gneiss à grenat et à sillimanite et de gneiss à charnockite. On a également signalé la présence de migmatite, d'intrusions de métagabbro et de diorite et d'une formation granitique couvrant plus de 150 km² accompagnée de corps de charnockite satellites. Le processus d'évolution actuellement en cours dans le développement de la structure de la Province de Grenville se fonde sur le modèle orogénique andin, qui constitue une évolution des arcs juvéniles de l'Archéen supérieur (genèse indirecte mixte) en une subduction paléoprotérozoïque et mésoprotérozoïque. Les paragneiss sont probablement dérivés de sédiments marins (calcaire, dolomites, siltites et schistes argileux) qui se sont déposés sur un fond gneissique. Ceux-ci ont par la suite été recoupés par des intrusions de granit charnockitique avant d'être déformés et métamorphosés au cours de l'orogénèse du Grenvillien.

Les unités géologiques de la région ont subi d'importantes déformations. La structure du grain qui prédomine a une orientation sud-est, avec certaines sections orientées est-ouest et est-nord-est, recoupées par des structures ductiles-fragiles récentes. Les secteurs les plus tectonisés présentent un gradient de métamorphisme allant d'un faciès schistes verts à un faciès amphibolites et granulites.

Travaux d'exploration

La campagne d'exploration de 2006 sur la propriété Vermillon, qui s'est déroulée en juin, a consisté en des travaux de prospection au moyen d'un appareil BeepMat et de cartographie régionale. Au cours de l'hiver 2005-2006, avant l'entente avec Midland, le bloc de claims avait fait l'objet d'un levé électromagnétique (EM-Mag) hélicopté par Soquem. Ce levé a permis de repérer une multitude d'anomalies électromagnétiques dont on n'a pu expliquer qu'un petit nombre à l'été 2006 par la présence d'unités de paragneiss minéralisées en sulfures dissimulés et/ou de graphite.

Minéralisation

La Province de Grenville est particulièrement réputée pour ses gisements de minéraux industriels (walastonite, etc.), de pierre architecturale (anorthosite, granite), de fer et de titane. Les roches du secteur de la propriété Vermillon s'apparentent aux unités supracrustales de la ceinture centrale de métasédiments du bassin de Mont-Laurier et des formations rocheuses du Groupe de Montauban. Ces secteurs de la Province de Grenville sont connus pour les types de minéralisation suivants :

- sulfures massifs aurifères analogues à ceux des mines Montauban et Calumet;
- SEDEX (minéralisation sulfurée exhalative sédimentaire) analogue à celle du district de Balmat-Edwards;
- skarn (projets Lachabel et Cran Bornite).

Il convient également de mentionner la présence dans le secteur du gisement de Dussault (sulfure polymétallique, Zn-Pb-Cu-Ag-Au encaissés dans de la roche calcosilicatée) et du gisement de Lac Édouard (Ni-Cu).

Ces claims miniers se caractérisent par la présence, dans la partie nord de la propriété, de blocs oxydés d'échelle décimétrique présentant une minéralisation Cu-Au qui ont été découverts en 2005 par Claude Bronsard, un prospecteur de l'endroit. L'analyse de ces blocs aurifères-cuprifères a permis de relever des teneurs allant jusqu'à 2,1 g/t Au, 1,13 % Cu et 12,6 g/t Ag.

Recommandations

Midland et Soquem ont recommandé la réalisation d'un programme d'exploration de 460 000 \$ visant à localiser la source des blocs erratiques aurifère-cuprifère et à découvrir des indices associés ou non à des anomalies géophysiques. Le programme d'exploration recommandé a été jugé adéquat et bien ciblé par l'ingénieur Jacques Marchand, géologue conseil. L'exploration dans cette partie de la Province de Grenville en est au stade préliminaire et le modèle d'exploration est encore peu défini. La propriété présente un potentiel de skarns aurifères et cuprifères-aurifères et pourrait également receler des gisements de sulfures massifs riches en or.

Budget

Travaux	Unités	Coût unitaire	Valeur
Phase Ia			
Compilation et préparatifs	4 jours	400 \$	1 600 \$
Matériel et permis			2 000 \$
Mobilisation – démobilitation et soutien technique			15 000 \$
Coupe de lignes	100 km	500 \$	50 000 \$
Levé MAXMIN	100 km	300 \$	30 000 \$
Fouilles en tranchées	12 jours	1 500 \$	18 000 \$
Géologie	40 jours	1 000 \$	40 000 \$
Analyse	200 chacune	100 \$	20 000 \$
Supervision et rapport	~10 %		15 660 \$
Imprévus	~10 %		16 831 \$
Administration et gestion	10 %	209 091 \$	20 909 \$
Total – Phase I			230 000 \$

Phase 1b			
Levés	1 200 m	150 \$	180 000 \$
Supervision et rapport	5 %	180 000 \$	9 000 \$
Imprévus	~11 %	189 000 \$	20 091 \$
Administration et gestion	10 %	209 091 \$	20 909 \$
Total - Phase I			230 000 \$
TOTAL – PHASES I ET II			460 000 \$

Autres activités

En 2007, à la suite de son appel public à l'épargne, Midland entend adopter une attitude proactive à l'égard de l'acquisition de nouvelles propriétés d'exploration minière au Québec. Les occasions d'acquisition hors Québec qui se présenteront seront également évaluées. Midland préfère travailler en partenariat et entend conclure rapidement des ententes à cet égard en ce qui concerne les propriétés qui seront acquises en 2007.

EMPLOI DU PRODUIT

Produit et objectifs principaux

La compagnie recevra un produit brut à l'occasion de la vente des actions ordinaires distribuées aux termes du présent prospectus qui s'élèvera à 2 000 000 \$ si le placement minimal est souscrit et à 4 500 000 \$ si le placement maximal est souscrit.

Les frais et coûts, y compris la commission du placeur pour compte, liés au placement, encourus jusqu'à présent et susceptibles d'être encourus, s'élèveront à un montant maximal de 225 000 \$ si le placement minimal est souscrit et à un montant maximal de 462 500 \$ si le placement maximal est souscrit.

Produit revenant à la compagnie	Placement minimal	Placement maximal
Produit brut tiré du placement	2 000 000 \$	4 500 000 \$
Frais et coûts liés au placement	150 000 \$	200 000 \$
Commission du placeur pour compte	75 000 \$	262 500 \$
Produit net revenant à la compagnie	<u>1 775 000 \$</u>	<u>4 037 500 \$</u>
Fonds de roulement net estimé au 31 janvier 2007 (non vérifié)	80 000 \$	80 000 \$
Total	<u>1,855,000\$</u>	<u>4 117 500\$</u>

Le tableau suivant expose les objectifs principaux auxquels la compagnie prévoit affecter la totalité des fonds disponibles dont elle disposera à la réalisation du placement. Toutefois, certaines circonstances pourraient justifier la réaffectation de ces fonds en fonction de la nature de l'exploration minière et des résultats qui en découlent.

Emploi du produit	Placement minimal	Placement maximal
Travaux d'exploration sur la propriété Vermillon	460 000 \$	460 000 \$
Paiement annuel de 30 000 \$ sur la propriété Maritime Cadillac	30 000 \$	30 000 \$
Fonds de roulement ¹⁾	1 365 000\$	3 627 500 \$
Total	1,855,000\$	4 117 500\$

1) La compagnie utilisera ces fonds afin de payer ses frais généraux, diminuer les frais divers imprévus reliés au placement et réserver certains montants à l'acquisition d'autres propriétés minières et aux travaux d'exploration connexes.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion de la situation financière et des résultats d'exploitation de Midland constitue la revue par la direction, en date du 22 février 2007, des facteurs qui ont influencé le rendement financier et opérationnel de la compagnie pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006. Ce rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers de la compagnie au 30 septembre 2006 et les notes s'y rapportant. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens. Les états financiers de la compagnie ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Information prospective

Ce rapport de gestion comporte des énoncés de nature prospective reflétant les objectifs, estimations et attentes de la compagnie. De tels énoncés peuvent être signalés par l'emploi de verbes tels que « croire », « prévoir », « estimer », « s'attendre » ainsi que l'emploi du futur ou du conditionnel. Par leur nature même, de tels énoncés comportent des risques et des incertitudes. La réalité peut donc différer significativement des prévisions ou attentes de la compagnie.

Nature des activités

La compagnie, constituée le 2 octobre 1995 en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est une entreprise d'exploration minière. Les activités de la compagnie consistent à acquérir, à explorer, à mettre en valeur, à développer et, le cas échéant, à exploiter des propriétés minières.

En juin 2000, la compagnie a décidé d'abandonner ses propriétés minières et de cesser ses activités et est demeurée inactive jusqu'en novembre 2004. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2005, de nouveaux administrateurs ont relancé les activités par la souscription de capital-actions additionnel et par l'investissement dans de nouvelles propriétés minières situées au Canada. Le 3 mai 2005, la compagnie a changé sa dénomination sociale Ressources Oxford Inc. pour Exploration Midland Inc. Le 1^{er} novembre 2006, un nouveau président, Gino Roger, a été nommé.

Rendement global

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006 (« **exercice 2006** »), la compagnie a enregistré une perte de 73 726 \$ comparativement à une perte de 70 360 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2005 (« **exercice 2005** »).

La compagnie a émis pour 337 449 \$ de capital-actions en contrepartie de trésorerie, 90 000 \$ dans le cadre d'un placement privé, 68 750 \$ à la suite de l'exercice de bons de souscription accreditifs et 178 749 \$ à la suite de l'exercice de bons de souscription.

La compagnie a exécuté des travaux d'exploration pour 156 922 \$ durant l'exercice 2006 (91 582 \$ durant l'exercice 2005) sur ses propriétés Maritime Cadillac et Vermillon (option) au Québec.

La compagnie a dégagé une variation nette des trésorerie et équivalents de trésorerie positive de 233 528 \$ pour l'exercice 2006 (85 623 \$ pour l'exercice 2005). La compagnie prévoit faire son premier appel public à l'épargne durant l'exercice qui se terminera le 30 septembre 2007 (« **exercice 2007** »).

Information annuelle choisie

	Exercices terminés le 30 septembre		
	2006	2005	2004
Bénéfice (perte) net	(73 726)\$	(70 360)\$	220 206 \$
Résultat de base et dilué par action	(0,01)\$	(0,01)\$	0,04 \$
	Au 30 septembre		
	2006	2005	2004
Actif total	850 810 \$	447 205 \$	2 932 \$

Résultats d'exploitation

Les dépenses sont passées de 113 960 \$ pour l'exercice 2005 à 122 726 \$ pour l'exercice 2006 principalement en raison des travaux de prospection s'élevant à 29 335 \$ afin d'identifier des propriétés. Les frais d'administration et autres étaient au minimum compte tenu des activités restreintes de la compagnie.

Durant l'exercice terminé le 30 septembre 2004 (« **exercice 2004** »), la compagnie a réalisé un gain de 239 718 \$ suite au règlement des comptes créditeurs et montant dû à des sociétés sous contrôle commun, avant de redevenir active au cours de l'exercice 2005.

Activités d'investissement

La compagnie a dépensé 156 922 \$ pour l'exercice 2006 (91 582 \$ pour l'exercice 2005) en frais d'exploration. Les actifs miniers de la compagnie sont Maritime Cadillac et Vermillon (option).

Maritime Cadillac

La compagnie a dépensé 57 788 \$ (91 582 \$ pour l'exercice 2005) sur la propriété Maritime Cadillac pour l'exercice 2006.

Le 6 janvier 2005, la compagnie a conclu une entente visant l'acquisition d'une propriété d'exploration minière en Abitibi, au Québec, appartenant en partie à un dirigeant de la compagnie et connue sous le nom « Maritime Cadillac ». Voir la rubrique « **Propriétés de la compagnie** ».

Le 1^{er} juin 2006, la compagnie a signé une convention d'option avec Agnico-Eagle par laquelle Agnico-Eagle a eu l'option d'acquérir une participation indivise de 50% dans la propriété Maritime Cadillac et, une fois sa participation acquise, pouvait participer avec Midland dans une opération conjointe afin d'explorer et de développer davantage la propriété. Voir la rubrique « **Propriétés de la compagnie** ».

Vermillon (option)

La compagnie a dépensé 99 134 \$ sur la propriété Vermillon pour l'exercice 2006 (néant pour l'exercice 2005).

Le 30 juin 2006, la compagnie a signé une convention d'option avec Soquem par laquelle Midland a eu l'option d'acquérir une participation de 50% dans la propriété Vermillon. Voir la rubrique « **Propriétés de la compagnie** ».

Autres activités

Pour l'exercice 2007, suite à son appel public à l'épargne, Midland prévoit être plus active dans le cadre de l'acquisition de nouvelles propriétés d'exploration minière au Québec. D'éventuelles opportunités d'acquisition en dehors du Québec seront également évaluées. Midland privilégie le partenariat et compte bien attirer rapidement de nouveaux partenaires sur ses nouvelles propriétés qui seront acquises durant l'exercice 2007.

Frais d'exploration reportés Exercice 2006	Maritime Cadillac	Vermillon (option)	Total
	\$	\$	\$
Solde – début de l'exercice	91 582	-	91 582
Géophysique	12 511	6 241	18 752
Géologie	4 026	80 042	84 068
Géochimie	-	104	104
Prospection	2 876	-	2 876
Coupe de ligne	23 143	-	23 143
Compilation analyse	14 082	-	14 082
Frais de gestion	-	12 747	12 747
Déplacement	1 150	-	1 150
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	57 788	99 134	156 922
Solde – fin de l'exercice	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	149 370	99 134	248 504

Activités de financement

La principale source de financement de la compagnie est l'émission de capital-actions.

Durant l'exercice 2006, 275 000 bons de souscription accréditifs ont été exercés pour un produit net de 68 750 \$ et 714 997 bons de souscription ont été exercés pour un produit net de 178 749 \$.

Le 30 décembre 2005, la compagnie a complété un placement privé de 360 000 actions ordinaires accréditives d'une contrepartie monétaire totale de 90 000 \$, aux termes duquel la compagnie a procédé à l'émission de 360 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,25 \$ chacune. Le produit total de l'émission a servi à financer les frais d'exploration de propriétés canadiennes.

Le 31 décembre 2004, la compagnie a complété un placement privé d'une contrepartie monétaire totale de 300 000 \$, aux termes duquel la compagnie a procédé à l'émission de 1 066 660 unités A et de 700 000 unités B.

Fonds de roulement

La compagnie avait un fonds de roulement de 53 234 \$ au 30 septembre 2006 incluant un montant de 30 781 \$ réservé à de nouvelles activités d'exploration, (le fonds de roulement est estimé à 80 000 \$ au 31 janvier 2007) comparativement à un fonds de roulement déficitaire de 32 646 \$ au 30 septembre 2005. La direction est d'avis que, grâce à son appel public à l'épargne qu'elle est actuellement à préparer pour l'exercice 2007, la compagnie pourra subvenir à ses obligations reliées à l'exploration et garder ses propriétés en bon état. Une partie du produit de l'appel public à l'épargne, soit un minimum de 1 365 000 \$, sera consacrée au budget d'opération annuel de la compagnie. Le reste du produit sera principalement utilisé pour financer les nouveaux programmes d'exploration sur la propriété Vermillon, pour effectuer le paiement annuel requis à l'endroit de la propriété Maritime Cadillac et pour procéder à l'acquisition et à l'exploration de nouvelles propriétés minières au Québec et à l'extérieur du Québec. L'exploration poussée de certaines propriétés minières pourrait nécessiter beaucoup plus de ressources financières. Par le passé, la compagnie a pu compter sur sa capacité à se financer au moyen de placements privés. Rien ne garantit que ces financements seront disponibles au moment opportun ou qu'ils seront obtenus selon des modalités favorables à la compagnie. La compagnie pourrait avancer l'exploration et la mise en valeur des propriétés via des participations dans des coentreprises.

Sommaire de l'information semestrielle

Pour les quatre périodes de six mois les plus récentes.

	30 septembre 2006	31 mars 2006	30 septembre 2005	31 mars 2005
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Bénéfice net (perte)	(77 105)	3 379	(53 896)	(16 464)
Résultat par action de base et dilué	(0,01)	-	(0,01)	-
Actif total	850 810	633 986	447 205	551 873

Les recouvrements d'impôt futurs expliquent les variations entre les périodes de six mois (voir note 6 aux états financiers).

Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires :

- a) Au cours de l'exercice 2006, une société au sein de laquelle un dirigeant est associé a facturé des honoraires professionnels pour des services juridiques totalisant 22 769 \$ (56 734 \$ pour l'exercice 2005 – néant pour l'exercice 2004);
- b) Au 30 septembre 2006, le montant dû aux apparentés s'élevait à 14 530 \$ (14 954 \$ au 30 septembre 2005).

Hors du cours normal des affaires :

- c) Au cours de l'exercice 2006, des administrateurs et des dirigeants de la compagnie ont participé à des placements privés d'actions accréditives pour un montant total de 10 000 \$ (30 000 \$ pour l'exercice 2005 – néant pour l'exercice 2004).
- d) Un dirigeant de la compagnie était propriétaire d'un intérêt indivis dans la propriété minière Maritime Cadillac laquelle a été vendue à la compagnie le 6 janvier 2005. La contrepartie totale de son intérêt

dans la propriété a été de 500 000 actions. Aucun autre montant en argent ni aucune redevance ne lui sera payable.

Les opérations entre apparentés sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

Événements postérieurs

- a) Le 1^{er} novembre 2006, la compagnie a nommé un nouveau président et établi les conditions suivantes :
 - (i) La compagnie a octroyé des options d'achat d'actions portant sur 250 000 actions, qui peuvent être levées au prix de son premier appel public à l'épargne, valables pendant 5 ans.
 - (ii) Deux actionnaires de la compagnie ont octroyé 250 000 options au nouveau président à un prix égal à 50% du prix du premier appel public à l'épargne, valables pendant 2 ans. Un de ces actionnaires est considéré être un actionnaire principal de la compagnie.
 - (iii) Un actionnaire de la compagnie a transféré au nouveau président 250 000 actions présentement entières.
- b) Le 31 décembre 2006, la compagnie a complété un placement privé de 282 222 actions ordinaires accréditives pour une considération monétaire totale de 127 000 \$.
- c) Le 11 janvier 2007, la compagnie a octroyé un nombre total de 1 000 000 d'options à ses administrateurs et dirigeants, lesquelles peuvent être exercées au prix de 0,50 \$ l'action sur une période de cinq ans.
- d) Premier appel public à l'épargne visant l'émission d'actions ordinaires

En vertu d'une convention de placement pour compte datée du 22 février 2007, la compagnie a convenu d'émettre un minimum de 4 000 000 et un maximum de 9 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,50 \$ pour un produit brut total variant entre 2 000 000 \$ et 4 500 000 \$. La quote-part des frais d'émission de la compagnie ainsi que la rémunération des placeurs pour compte sont estimées entre 225 000 \$ et 462 500 \$ en sus du remboursement des honoraires juridiques et des menues dépenses des placeurs pour compte. De plus, la compagnie a octroyé aux placeurs pour compte une option incessible qui peut être exercée pendant une période de 24 mois à compter de la clôture du présent placement leur permettant d'acquérir, au prix de 0,50 \$ l'action, un nombre d'actions ordinaires représentant 6 % du nombre d'actions ordinaires vendues en vertu de cet appel public à l'épargne. Un total de 2 000 000 d'actions ordinaires souscrites par certains investisseurs institutionnels devra être exclu du calcul du nombre d'actions ordinaires octroyées dans le cadre de l'option des placeurs pour compte.

Données concernant les actions en circulation

	Au 22 février 2007
	<u>Nombre</u>
Actions ordinaires	11 178 879
Options	1 250 000
Bons de souscription	<u>0</u>
	<u>12 428 879</u>

Arrangements hors bilan

Au cours de l'exercice 2006, la compagnie n'a effectué aucun arrangement hors bilan.

Principales estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuel, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des revenus et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les secteurs importants où le jugement de la direction est appliqué sont l'évaluation des actifs et les impôts futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations de façon importante.

Actifs miniers

Les propriétés d'exploration sont composées de droits dans des propriétés minières et de frais d'exploration reportés. Les coûts encourus sur des propriétés non exploitées identifiées comme ayant un potentiel de développement sont reportés jusqu'à ce que la rentabilité économique du projet soit déterminée. Ces coûts sont alors transférés aux propriétés minières. Les coûts sont radiés lorsque les propriétés sont abandonnées ou lorsque la récupération des coûts est incertaine. La direction a défini l'incertitude de la façon suivante : lorsqu'il n'y a pas de ressources financières disponibles pour le développement pour une période de trois années consécutives ou lorsque les résultats des travaux d'exploration ne justifient pas d'investissements additionnels. Les coûts non reliés à des propriétés spécifiques sont comptabilisés dans l'état des résultats. Le produit de la vente d'actifs miniers est appliqué contre les frais reportés connexes et tout excès est présenté comme gain dans l'état des résultats. Dans le cas d'une vente partielle, si les frais reportés connexes excèdent le produit de la cession, seule la perte est présentée.

Modifications de conventions comptables et leur mise en application

Prise d'effet postérieure à l'exercice 2006

L'ICCA a publié trois nouveaux chapitres relatifs aux instruments financiers :

1. Le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », donne des recommandations sur le moment où un instrument financier doit être constaté au bilan et comment il doit être mesuré. Il donne également des recommandations sur la présentation des gains et pertes sur instruments financiers.

2. Le chapitre 3865, « Couvertures », donne des recommandations sur l'application de la comptabilité de couverture et les informations à fournir en rapport avec celle-ci.
3. Le chapitre 1530, « Résultat étendu », stipule qu'une entité doit constater certains gains et pertes dans un état distinct, jusqu'à ce que ces gains et pertes soient constatés dans l'état des résultats.

La compagnie a évalué que ces nouveaux chapitres, qui entreront en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices commencés à compter du 1^{er} octobre 2006, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers.

Instruments financiers et autres instruments

Juste valeur

La compagnie a déterminé la juste valeur estimative de ses instruments financiers à partir d'estimations et d'hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et l'utilisation d'hypothèses ou de méthodes différentes pourrait avoir une incidence importante sur les justes valeurs estimatives.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les taxes de ventes à recevoir et les comptes créditeurs et charges sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les taxes de ventes à recevoir et les comptes créditeurs et charges de la compagnie ne portent pas intérêt.

Facteurs de risque

Voir la rubrique « **Facteurs de risque** »

MODE DE PLACEMENT

Aux termes d'une convention de placement pour compte (la « **convention de placement pour compte** ») intervenue en date du 22 février 2007 entre la compagnie et le placeur pour compte, la compagnie a désigné le placeur pour compte à titre de mandataire afin qu'il offre en vente au public, dans le cadre d'un placement pour compte, un minimum de 4 000 000 \$ et un maximum de 9 000 000 d'actions ordinaires, conformément au présent prospectus, au prix de 0,50 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut de 2 000 000 \$, si le placement minimal est souscrit, et un produit brut de 4 500 000 \$, si le placement maximal est souscrit. Le placeur pour compte recevra une rémunération en espèces correspondant à 7,5 % du produit brut global tiré de la vente des actions ordinaires. Lors du calcul de cette rémunération en espèces, le produit tiré des souscriptions de certains investisseurs institutionnels, soit au total 1 000 000 \$, ne sera pas pris en considération. En outre, la compagnie versera au placeur pour compte des frais de financement de compagnies de 5 000 \$, plus les taxes applicables, et paiera les frais juridiques de celui-ci, lesquels sont estimés à 15 000 \$, ainsi que les frais remboursables et les taxes applicables.

La compagnie a également convenu d'octroyer au placeur pour compte une option incessible (l'« **option du placeur pour compte** ») visant l'acquisition d'un nombre d'actions ordinaires représentant 6 % du nombre total d'actions ordinaires vendues dans le cadre du placement au prix de 0,50 \$ l'action ordinaire, pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture. Lors du calcul du nombre d'actions ordinaires sous-jacentes à l'option du placeur pour compte, le nombre d'actions ordinaires souscrites par certains

investisseurs institutionnels ne sera pas pris en considération. Le présent prospectus vise le placement de l'option du placeur pour compte. Le placeur pour compte a convenu de placer les actions ordinaires offertes aux termes des présentes pour le compte de la compagnie et il peut conclure des conventions de courtage avec d'autres courtiers en valeurs mobilières sans frais additionnels pour la compagnie. Le placeur pour compte a la faculté de résilier la convention de placement pour compte à son gré, en fonction de son appréciation de la conjoncture des marchés financiers; la convention peut également être résiliée à la réalisation de certaines conditions énoncées dans la convention de placement pour compte.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie, et de clore les registres de souscription en tout temps sans préavis. Le placement sera effectué à l'aide du système d'inscription en compte. Un souscripteur qui achète des actions ordinaires recevra l'avis d'exécution habituellement remis par le courtier inscrit qui a vendu les actions ordinaires ou a agi comme intermédiaire et qui est un adhérent de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« **CDS** »). CDS tiendra un registre de ses adhérents qui détiennent des actions ordinaires pour le compte de propriétaires qui ont souscrit des actions ordinaires en ayant recours au système d'inscription en compte. Sauf si demande expresse en est faite, aucun certificat d'actions ordinaires sera émis.

Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le ou vers le 28 février 2007, mais dans tous les cas dans les 90 jours suivant la date du visa du présent prospectus (la « **clôture** »). Les fonds reçus au cours de cette période de 90 jours seront détenus par le placeur pour compte. Si la souscription minimale n'a pas été réunie dans les 90 jours suivant la date du visa du prospectus définitif ou à tout autre moment auquel les personnes qui ont souscrit des actions ordinaires dans le délai imparti peuvent consentir, la totalité du montant des souscriptions sera retourné aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction, sauf instructions contraires de ceux-ci au placeur pour compte.. Si une clôture a lieu dans le cadre du placement minimal, une ou plusieurs autres clôtures, au besoin, pourront avoir lieu jusqu'à la date à laquelle le placement maximal aura été réalisé intégralement ou, si cette date est antérieure, jusqu'au 31 décembre 2007, sous réserve des exigences de la Bourse.

Droits conférés au placeur pour compte

De plus, aux termes de la convention de placement pour compte, la compagnie accorde au placeur pour compte un droit de premier refus lui permettant d'agir à titre de placeur pour compte dans le cadre de tout financement, qu'il soit public ou privé, de la compagnie réalisé par l'émission d'actions autorisées mais non émises ou d'autres droits, pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement.

Détermination du prix

Le prix d'offre a été établi par voie de négociations menées sans lien de dépendance entre la compagnie et le placeur pour compte.

Demande d'inscription à la cote

La Bourse a approuvé sous condition l'inscription à la cote des actions ordinaires de la compagnie. L'inscription à la cote est subordonnée à l'obligation, pour la compagnie, de remplir toutes les conditions, y compris le placement de ses actions auprès d'un nombre minimum de porteurs publics.

DESCRIPTION DES TITRES QUI FONT L'OBJET DU PLACEMENT

La compagnie est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires dont, en date des présentes, 11 178 879 sont émises et en circulation à titre d'actions entièrement libérées. Par ailleurs, un maximum de 9 480 000 actions ordinaires sont réservées pour émission aux termes du placement, desquelles un maximum de 480 000 actions ordinaires sont réservées pour émission à l'exercice de l'option du placeur pour compte advenant que le placement maximal soit souscrit. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter aux assemblées des actionnaires de la compagnie, de recevoir tout dividende déclaré par le conseil d'administration de la compagnie et de recevoir le reliquat des biens de la compagnie revenant aux porteurs d'actions ordinaires. Voir les rubriques « **Ventes antérieures** » et « **Mode de placement** ».

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous de même que les notes qui l'accompagnent illustrent la structure du capital de la compagnie sur une base réelle et une base redressée après avoir tenu compte du placement, mais en excluant l'option du placeur pour compte et d'autres options.

	(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2006		
		Redressée (non vérifié) (en milliers de dollars)	Placement minimal 1)2)3)	Placement maximal 1)2)3)
Avoir des actionnaires				
Actions ordinaires				
Capital autorisé : illimité				
Émises et en circulation : 10 896 657 (réelle), 15 178 879 (placement minimal et 20 178 879 (placement maximal)	2,306 \$	4,433 \$	6,933 \$	
Surplus d'apport	12	12	12	
Déficit	<u>(1,710)</u>	<u>(1,935)</u>	<u>(2,173)</u>	
Total de l'avoir des actionnaires	<u>608</u>	<u>2,510</u>	<u>4,772</u>	
Total de la structure du capital	608 \$	2,510 \$	4,772 \$	

1) Le 31 décembre 2006, la compagnie a réalisé un placement privé dans le cadre duquel elle a émis 282 222 actions ordinaires accréditatives au prix de 0,45 \$ l'action, pour une contrepartie au comptant de 127 000 \$.

2) En novembre 2006, la compagnie a octroyé à son nouveau président 250 000 options pouvant être exercées au prix par action ordinaire établi dans le cadre de son premier appel public à l'épargne. Le 11 janvier 2007, la compagnie a octroyé 1 000 000 d'options à ses administrateurs et dirigeants pouvant être exercées au prix par action ordinaire établi dans le cadre de son premier appel public à l'épargne. Les options sont valides pour une période de cinq ans. Ces options ne sont pas reflétées dans le tableau illustrant ci-dessus la structure du capital.

3) La compagnie a octroyé au placeur pour compte une option incessible visant l'acquisition d'un nombre d'actions ordinaires représentant 6 % du nombre total d'actions ordinaires vendues pouvant être exercées au prix de 0,50 \$ pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture du présent placement. Lors du calcul du nombre d'actions ordinaires sous-jacentes à l'option du placeur pour compte, un total de 2 000 000 d'actions ordinaires souscrites par certains investisseurs institutionnels ne sera pas pris en considération. Ces options ne sont pas reflétées dans le tableau illustrant ci-dessus la structure du capital.

Régime d'options d'achat d'actions

Le 5 janvier 2005, le conseil d'administration de Midland a adopté un régime d'options d'achat d'actions (le « **régime** ») destiné à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs de services dans le but d'attirer, de conserver, et de motiver ceux-ci afin de collaborer et de voir au succès de la compagnie. L'adoption du régime a été ratifiée par les actionnaires de Midland le 3 mai 2005.

Les options octroyées aux termes du régime doivent être exercées pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans à compter de la date de l'octroi. Le conseil d'administration désigne les personnes auxquelles des options doivent être octroyées, le nombre d'options devant être octroyées, leur prix d'exercice ainsi que leur date d'expiration, de même qu'il tranche toute autre question s'y rapportant, dans chaque cas, en conformité avec les lois et les exigences des autorités en valeurs mobilières pertinentes. Le prix d'exercice des options octroyées aux termes du régime est établi par le conseil d'administration au moment de l'octroi mais après que les actions ordinaires de la compagnie ont été inscrites à la cote d'une bourse, le prix d'exercice ne peut être inférieur au cours de clôture le jour qui précède l'octroi. S'il n'y a pas de transactions au cours de cette journée, le cours de clôture sera remplacé par la moyenne des cours acheteur et vendeur.

Les options sont incessibles. Le nombre maximum d'actions pouvant être émises aux termes du régime ne peut dépasser 1 400 000 actions ordinaires.

Le 1^{er} novembre 2006, la compagnie a octroyé au président et chef de la direction, 250 000 options d'achat d'actions pouvant être exercées à un prix de 0,50 \$ l'action sur une période de cinq ans débutant à la clôture de l'offre. Le 11 janvier 2007, la compagnie a octroyé un nombre total de 1 000 000 d'options à ses administrateurs et dirigeants pouvant être exercées au prix de 0,50 \$ l'action ordinaire sur une période de cinq ans. Aucune autre option d'achat d'actions ne sera émise avant la conclusion du placement.

Bénéficiaires	Nombre d'actions ordinaires visées par les options octroyées	Date de l'octroi	Prix de levée (\$)/action ordinaire	Valeur marchande des titres visés par des options à la date de l'octroi (\$)/action ordinaire	Date d'expiration
Administrateurs : 6	900 000	11 janvier 2007	0,50 \$	s.o.	11 janvier 2012
	250 000	1 novembre 2006	0,50 \$	s.o.	1 novembre 2011
Dirigeants : 1	100 000	11 janvier 2007	0,50 \$	s.o.	11 janvier 2012

DIVIDENDES

La compagnie n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions émises depuis sa constitution. La politique de la compagnie en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration de la compagnie à la lumière du bénéfice, de la situation financière et des besoins de liquidités de la compagnie ainsi que d'autres facteurs pertinents. La compagnie a actuellement l'intention de conserver tous les fonds disponibles ainsi que la totalité de son bénéfice futur afin de financer le développement et la croissance de ses activités et elle ne prévoit pas verser des dividendes en espèces dans un avenir prévisible.

VENTES ANTÉRIEURES

En 2006, la compagnie a émis les actions ordinaires suivantes de son capital-actions.

Date	Nombre d'actions ordinaires	Prix d'émission/prix réputé par action ordinaire	Prix d'émission/prix réputé global	Nature de la contrepartie reçue
30 septembre 2006	714 997	0,25 \$	178 749 \$	comptant
31 décembre 2006	282 222	0,45 \$	127 000 \$	comptant

TITRES ENTIÉRCÉS

Le tableau suivant indique le nombre d'actions ordinaires de la compagnie qui seront entiercées de même que le nom de leurs porteurs et la date de leur libération de l'entiercement.

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions entiercées	Pourcentage des actions, compte non tenu du placement	Pourcentage des actions si le placement minimal est souscrit	Pourcentage des actions si le placement maximal est souscrit
Gino Roger	272 222 ²⁾	2,44 %	1,79 %	1,35 %
Jean-Pierre Janson	1 194 148 ²⁾	10,68 %	7,87 %	5,92 %
Jacques Bonneau ¹⁾	1 042 778	9,33 %	6,87 %	5,17 %
René Branchaud	22 222	0,20 %	0,15 %	0,11 %
TOTAL	2 531 370	22,65 %	16,68 %	12,55 %

1) De ce nombre, 345 556 actions ordinaires sont détenues par Carmen Trudel, la conjointe de Jacques Bonneau.

2) De ce nombre, un total de 750 000 actions ordinaires de la compagnie ont été entiercées aux termes d'une convention d'entiercement intervenue le 20 février 1996, dont 250 000 et 500 000 actions ont été transférées respectivement à Gino Roger et Jacques Bonneau le 22 février 2007.

Ces actions seront entiercées aux termes d'une convention d'entiercement devant intervenir entre la compagnie, les actionnaires désignés ci-dessus et Services aux investisseurs Computershare Inc. à la date de clôture, et elles seront libérées de l'entiercement selon ce qui est prévu ci-dessous :

- a) 10% des titres entiercés seront libérés à la date à laquelle les titres de la compagnie seront inscrits à la cote de la Bourse; et
- b) 15% des titres entiercés seront libérés à intervalle de 6 mois, soit le 6^e, le 12^e, le 18^e, le 24^e, le 30^e et le 36^e mois suivant l'inscription des titres de la compagnie à la cote de la Bourse.

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Le tableau suivant présente la liste des personnes qui, à la date des présentes, sont propriétaires d'au moins 10 % des actions ordinaires de la compagnie émises et en circulation.

Nom	Type de propriété	Nombre d'actions ordinaires détenues avant le placement	Pourcentage d'actions avant le placement	Pourcentage d'actions si le placement minimal est souscrit	Nombre d'actions détenues après le placement	Pourcentage d'actions si le placement maximal est souscrit
Jean-Pierre Janson	Directe	1 194 148	10,68 %	7,87 %	1 194 148	5,92 %

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente les noms, âge et lieu de résidence des administrateurs et dirigeants de la compagnie, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent auprès de la compagnie, leur occupation principale actuelle, le nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent en propriété effective ou sur lesquelles ils exercent, directement ou indirectement, un contrôle ou une emprise, de même que le pourcentage d'actions ordinaires qu'ils détenaient compte non tenu et compte tenu du placement.

Nom, âge et lieu de résidence	Postes occupés et fonctions exercées auprès de la compagnie	Occupation principale actuelle	Nombre d'actions ordinaires détenues et pourcentage, compte non tenu du placement	Pourcentage et nombre d'actions ordinaires si le placement minimal est souscrit	Pourcentage et nombre d'actions ordinaires si le placement maximal est souscrit
Gino Roger, 40, Blainville (Québec)	Président, chef de la direction et administrateur (depuis décembre 2006)	Président et chef de la direction de la compagnie	272 222 (2,44 %)	272 222 (1,79 %)	272 222 (1,35 %)
Jean-Pierre Janson ¹⁾ , 55, Outremont (Québec)	Président du conseil et administrateur (depuis le 4 janvier 2005)	Vice-président directeur de Partenaires Financiers Richardson Limitée	1 194 148 (10,68 %)	1 194 148 (7,87 %)	1 194 148 (5,92 %)
Germain Carrière ¹⁾ , 57, Ville Mont-Royal (Québec)	Administrateur (depuis le 4 janvier 2005)	Président de Valeurs mobilières Desjardins inc.	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Robert I. Valliant, 53, Uxbridge (Ontario)	Administrateur (depuis le 3 mai 2005)	Président, secrétaire et administrateur de TRI Origin Exploration Ltd.	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Jacques Bonneau, 56, ¹⁾ Québec (Québec)	Administrateur (depuis le 11 janvier 2007)	Consultant	1 042 778 (9,33 %)	1 042 778 (6,87 %)	1 042 778 (5,17 %)

Nom, âge et lieu de résidence	Postes occupés et fonctions exercées auprès de la compagnie	Occupation principale actuelle	Nombre d'actions ordinaires détenues et pourcentage, compte non tenu du placement	Pourcentage et nombre d'actions ordinaires si le placement minimal est souscrit	Pourcentage et nombre d'actions ordinaires si le placement maximal est souscrit
René Branchaud, 46, Montréal (Québec)	Secrétaire et administrateur (depuis le 11 janvier 2007)	Avocat	22 222 (0.2%)	22 222 (0.15%)	22 222 (0.11%)
Ingrid Martin, 41, Montréal (Québec)	Chef de la direction financière (depuis le 11 janvier 2007)	Comptable Agréé, consultante au sein de Ingrid Martin CA Inc.	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)

1) Membre du comité de vérification

Les administrateurs et dirigeants de la compagnie consacreront le temps nécessaire pour s'assurer que les objectifs de la compagnie sont atteints. Les administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de la compagnie.

Les administrateurs et dirigeants détiennent, directement ou indirectement, 2 531 370 actions ordinaires représentant 22,65 % du nombre total des actions émises et en circulation.

Gino Roger

Depuis le 1^{er} novembre 2006, Gino Roger est président et chef de la direction de la compagnie. En 1990, il a obtenu un diplôme de l'Université Laval en géologie appliquée. De mai 1990 à octobre 2006, M. Roger a été géologue régional d'Xstrata, de Falconbridge et de Noranda. À ce titre, il participait activement à la génération, l'acquisition et la négociation de bon nombres de projets et à la découverte de gisements de métaux usuels. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Jean-Pierre Janson

Depuis janvier 2005, Jean-Pierre Janson est directeur des ventes nationales auprès de Partenaires Financiers Richardson Limitée. Au cours des 17 dernières années, il a agi à titre de directeur général de CIBC Wood Gundy Services financiers inc. (Est du Canada) et a occupé un poste de cadre supérieur au sein de Merrill Lynch Canada Inc. et de Midland Walwyn Inc. M. Janson est un membre actif des milieux financiers et depuis février 2005, agit à titre d'administrateur du Fonds de fiducie de revenu à protection gérée OpenSky Capital. Il est également administrateur de TRI Origin Exploration Inc. depuis mai 2004.

Germain Carrière

Germain Carrière est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise en gestion des affaires de l'University of Western Ontario. M. Carrière est membre du Barreau du Québec depuis 1975, de même que de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. En 1979, il s'est joint à la division du financement général de Lévesque Beaubien Geoffrion et a occupé divers postes de direction jusqu'en 2005. M. Carrière est actuellement président et chef de l'exploitation de Valeurs mobilières Desjardins inc. Il est également administrateur de plusieurs sociétés ouvertes et fermées et président du conseil d'administration de TSO₃ inc.

Robert I. Valliant

Robert I. Valliant a obtenu un baccalauréat en science de l'Université de Waterloo, et un doctorat en géologie économique de l'Université Western Ontario à London, en Ontario. M. Valliant est président et secrétaire de TRI Origin Exploration Inc., un émetteur inscrit à la Bourse depuis le 21 janvier 1992 et à la Bourse Australienne depuis le 9 janvier 2004. Il a joué un rôle-clé dans la création de TRI Origin Exploration Inc. et agit à titre de président et directeur général depuis 1992. Auparavant, M. Valliant a été vice-président – Exploration de LAC Minerals Ltd. Il est membre de l'association géologique du Canada, du *Australian Institute of Geoscientists*, de la *Society for Economic Geologists* et de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. M. Valliant est également un dirigeant de la *Prospectors and Developers Association of Canada*.

Jacques Bonneau

Jacques Bonneau a obtenu un diplôme de l'Université Laval en géologie appliquée et est titulaire d'une maîtrise ès science de la même institution. Il possède plus de trente années d'expérience dans le secteur de l'industrie minière et a agi à titre d'employé de Soquem, Corporation Falconbridge Copper, Groupe Vior-Mazarin et plus récemment en tant que président et chef de la direction de Les Minéraux Séquoia inc. Durant ces années, il a participé activement à l'acquisition, la découverte et la réactivation de bon nombres de projets et de gisements de métaux usuels et aurifères. Entre 1994 et 2003, il a été président de Mazarin inc. et en 2004, il a été président de Les Minéraux Séquoia inc., jusqu'à ce que celle-ci se fusionne avec Cambior inc. le 1^{er} juillet 2004. De plus, M. Bonneau est président du conseil d'administration d'Exploration Azimut inc., administrateur de Ressources Metco Inc., deux sociétés d'exploration minière et agit à titre de conseiller pour la Société en commandites CGE Ressources, fonds d'actions accréditatives du Québec.

René Branchaud

René Branchaud a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Laval en 1982. Depuis 1983, il est avocat et associé du cabinet d'avocats Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. Il est actuellement administrateur de Mines Dynacor inc., de Dacha Capital inc. et secrétaire de C2C Inc.

Ingrid Martin

Ingrid Martin a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) de Montréal. Mme Martin agit à titre de chef de la direction financière au sein de Ressources Melkior Inc. et Minéraux Hinterland Inc. Elle est membre de l'ordre des comptables agréés du Québec depuis 1990 et possède une vaste expérience à titre de consultante auprès de compagnies publiques. Mme Martin consacre environ 25 % de son temps à ses fonctions au sein de la compagnie.

Autres antécédents d'émetteurs assujettis

Le tableau suivant présente les administrateurs, membres de la haute direction et promoteurs de la compagnie qui ont, ou ont été au cours des cinq dernières années, administrateurs, membres de la haute direction ou promoteurs d'autres émetteurs qui sont ou étaient des émetteurs assujettis dans un territoire du Canada.

Nom	Nom de l'émetteur assujetti	Nom de la bourse ou du marché	Poste	De	À
Jean-Pierre Janson	Fonds de fiducie de revenu à protection gérée OpenSky Capital	Bourse de Toronto	Administrateur	2005-01-24	Maintenant
	Capital ABTB inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2006-01-18	2006-03-10
	Fonds de placements immobiliers BTB	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2006-09-27	Maintenant
	TRI Origin Exploration Ltd.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2004-11-05	Maintenant
Germain Carrière	Advitech inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2004-07-13	Maintenant
	TSO ₃ inc.	Bourse de Toronto	Administrateur	1998-06-30	Maintenant
	SQLiaison inc.	s.o.	Administrateur	2000-09-18	2006-09-19
	Conporec inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2005-06-23	Maintenant
Robert I. Valliant	TRI Origin Exploration Ltd.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2003-03-19	Maintenant
Jacques Bonneau	Les Minéraux Séquoia Inc.	Bourse de Toronto jusqu'en juillet 2004	Administrateur	2003-12-29	2004-07
	Exploration Azimut inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	1995-01-04	Maintenant
	Ressources Metco Inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2004-10-27	Maintenant
	Mazarin inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2003-01-06	2003-12-29
	Société Asbestos Limitée	Bourse de Toronto	Administrateur	2002-09-06	2003-12-29

Nom	Nom de l'émetteur assujetti	Nom de la bourse ou du marché	Poste	De	À
René Branchaud	Dacha Capital inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	1997-04-17	Maintenant
	Mines Dynacor inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	2002-06-28	Maintenant
	C2C Inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	1999-06-30	Maintenant
Ingrid Martin	Ressources Melkior Inc.	Bourse de croissance TSX	Chef de la direction financière	2006-02-09	Maintenant
	Minéraux Hinterland Inc.	Bourse de croissance TSX	Chef de la direction financière	2006-04-16	Maintenant

Interdictions d'opérations ou faillites

Au cours des 10 dernières années, aucun administrateur, membre de la haute direction et promoteur de la compagnie n'a été administrateur, membre de la haute direction et promoteur d'un autre émetteur qui, pendant qu'il exerçait cette fonction, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières applicable pendant plus de 30 jours consécutifs, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Amendes ou sanctions

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire exerçant un contrôle sur des titres de la compagnie ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières du Canada ou par une autorité en valeurs mobilières du Canada ni n'a conclu une entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières du Canada.

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire exerçant un contrôle sur des titres de la compagnie ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal, un organisme de réglementation ou un organisme d'autorégulation qui pourraient être jugées sérieuses de la part d'un investisseur raisonnable faisant une décision de placement.

Faillites personnelles

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire exerçant un contrôle sur des titres de la compagnie ni aucune société de portefeuille personnelle d'une telle personne n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou

un compromis avec eux ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2006, 2005 et 2004, aucune forme de rémunération n'a été attribuée aux administrateurs et membres de la haute direction de la compagnie.

Exception faite de M. Gino Roger, président et chef de la direction de la compagnie, aucun des administrateurs ou dirigeants de la compagnie n'est un « membre de la haute direction visé », au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Le 1^{er} novembre 2006, la compagnie a conclu un contrat de travail avec M. Gino Roger, président et chef de la direction de la compagnie, portant sur le paiement d'un salaire annuel de 120 000 \$, susceptible d'être révisé annuellement. De plus, la compagnie versera à M. Roger une indemnité mensuelle personnelle de 1 650 \$. Le 1^{er} novembre 2006, conformément aux modalités du contrat d'emploi, la compagnie a octroyé 250 000 options à M. Roger, lesquelles peuvent être exercées au prix de 0,50 \$ l'action sur une période de cinq ans.

Le 11 janvier 2007, la compagnie a octroyé 250 000 options à M. Roger, lesquelles peuvent être exercées au prix de 0,50 \$ sur une période de cinq ans.

FACTEURS DE RISQUE

Étant donné la nature des activités de la compagnie, il convient d'accorder une valeur hautement spéculative à ses titres du fait du degré de risque élevé qu'ils comportent. Plus particulièrement, on tiendra compte des facteurs de risque suivants.

Exploration et exploitation minière

Les activités d'exploration et d'exploitation minière comportent un degré de risque élevé. Peu de propriétés d'exploration atteignent le stade de la production. La présence de formations inhabituelles ou inattendues, les forces structurales, les incendies, les pannes de courant, les conflits de travail, les inondations, les coups de toit, les affaissements, les glissements de terrain et l'incapacité de trouver du personnel, de la machinerie ou de l'équipement approprié ou adéquat sont autant de risques associés aux activités minières et aux programmes d'exploration.

La mise en valeur de propriétés minières doit composer avec nombre de facteurs, notamment les coûts d'exploitation, les variations du cours des minerais extraits, les fluctuations des marchés des marchandises et des marchés boursiers, le coût des équipements de traitement et divers autres facteurs tels que les revendications autochtones et la réglementation gouvernementale, tout particulièrement celle portant sur les redevances, les quotas de production, l'importation et l'exportation autorisées des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la compagnie pourrait décider de ne pas entreprendre ou poursuivre la production commerciale de celles-ci. Rien ne garantit que les dépenses d'exploration engagées par la compagnie lui permettront de découvrir des quantités commercialement exploitables de minerai. La majorité des projets d'exploration ne débouchent jamais sur la découverte de minerai.

Réglementation environnementale et autre

La législation, la réglementation et les mesures actuelles et éventuelles en matière d'environnement peuvent nécessiter des frais, des dépenses en immobilisation, des restrictions ou des délais additionnels imprévus qui influenceront sur les activités de la compagnie. Les exigences de la réglementation et des normes environnementales sont constamment réévaluées et peuvent être considérablement resserrées, ce qui pourrait porter un grave préjudice à la compagnie ou nuire sérieusement à sa capacité de rentabiliser ses propriétés. Avant de pouvoir mettre une propriété en production, la compagnie doit obtenir les approbations réglementaires et environnementales nécessaires. Rien ne garantit que de telles approbations seront obtenues ou, le cas échéant, qu'elles le seront au moment opportun. Les coûts engagés pour se conformer aux changements à la réglementation gouvernementale pourraient diminuer la rentabilité de l'exploitation ou empêcher la mise en valeur d'une propriété. La compagnie entend se conformer pleinement à la réglementation environnementale.

Permis et licences

Les activités de la compagnie peuvent nécessiter l'obtention de licences et de permis auprès de diverses autorités gouvernementales. Rien ne garantit que la compagnie pourra obtenir les licences et les permis nécessaires pour explorer, mettre en valeur et exploiter ses propriétés.

Titres de propriété

La compagnie a pris certaines précautions afin de veiller à ce que les titres juridiques de ses participations dans les propriétés précitées soient dûment enregistrés. Rien ne garantit toutefois que la compagnie sera en mesure d'obtenir ou de renouveler ses permis d'exploration ou ses autres permis à des conditions satisfaisantes, ni que les gouvernements des territoires où se trouvent les propriétés ne révoqueront pas ces permis ou n'y apporteront pas d'importantes modifications, ou que lesdits permis ne seront pas remis en question ou contestés. Des tiers pourraient par ailleurs avoir des revendications valides à l'égard de certaines parties sous-jacentes des participations de la compagnie, les permis pourraient être assujettis à des conventions, des transferts ou des revendications territoriales autochtones non enregistrés et les titres de propriété pourraient être entachés de vices non détectés. Advenant l'existence d'un vice de titre, la compagnie pourrait perdre la totalité ou une partie de ses participations dans les propriétés faisant l'objet d'un tel vice.

Financement et mise en valeur

La compagnie a subi des pertes jusqu'à maintenant et ne possède pas pour le moment les ressources financières nécessaires pour financer ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Aussi la mise en valeur des propriétés de la compagnie est-elle tributaire de sa capacité à obtenir le financement additionnel dont elle a besoin. Rien ne garantit que la compagnie obtiendra ce financement, ce qui, en cas d'échec, risquerait d'occasionner une dilution substantielle de ses participations (actuelles ou envisagées) dans les propriétés.

Stade d'exploration

Les propriétés de la compagnie en sont encore au stade d'exploration et aucune ne semble renfermer jusqu'à maintenant de gisement de minerai prouvé. La compagnie n'a jamais réalisé de bénéfices ni procuré de rendement du capital investi et rien ne garantit qu'elle réalisera des revenus dans l'avenir ni n'exercera ses activités de manière rentable ou ne procurera un rendement du capital investi.

Prix des marchandises

Le secteur de l'exploration et de la mise en valeur des ressources minérales en général est marqué par une forte concurrence. Rien ne garantit qu'advenant la découverte de réserves prouvées et probables en quantités commercialement exploitables, il y aurait un marché rentable pour la vente des minerais extraits. Des facteurs échappant au contrôle de la compagnie pourraient nuire à la mise en marché des minéraux découverts. Les prix des marchandises ont subi d'importantes fluctuations, particulièrement au cours des dernières années. Le marché des marchandises subit également l'influence de nombreux autres facteurs indépendants de la volonté de la compagnie, notamment la réglementation gouvernementale sur les prix, les ventes de marchandises par les gouvernements, les redevances, les quotas de production ainsi que les importations et les exportations de minéraux, dont les répercussions ne peuvent être prévues avec exactitude.

Concurrence

La compagnie livre concurrence à bon nombre d'entreprises qui possèdent des ressources financières et techniques plus considérables pour acquérir des titres miniers et pour recruter et fidéliser du personnel qualifié.

Dépendance à l'égard de personnes clés

La direction de la compagnie repose entre les mains d'un nombre restreint de personnes clés et la perte de n'importe quelle de ces personnes est susceptible d'avoir des répercussions négatives sur ses activités.

Risques non assurés

La compagnie pourrait devoir assumer la responsabilité des risques d'affaissement ou de pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas s'assurer en raison du coût élevé des primes ou pour un autre motif.

Les charges financières liées à de telles responsabilités pourraient diminuer ou même épuiser les fonds disponibles pour les activités d'exploration ou d'exploitation.

Conflits d'intérêts

Les dirigeants de la compagnie peuvent également faire partie de la direction d'autres sociétés de ressources ouvertes ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la compagnie pourrait également participer, les administrateurs de la compagnie pourraient être en conflit d'intérêts dans le cadre de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation. Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la compagnie, ceux visés par cette situation s'abstiendront de voter sur les questions en cause.

Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Conformément à la législation qui régit le fonctionnement des entreprises, les administrateurs de la compagnie sont tenus d'agir avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt fondamental de la compagnie. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la compagnie participera ou non à un programme et, le cas

échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la compagnie peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

Nature spéculative des actions ordinaires de la compagnie

Les actions ordinaires de la compagnie revêtent un caractère spéculatif en raison de la nature de ses activités. L'exploration minière est une activité hautement spéculative qui comporte des risques importants. Aussi les actions ordinaires de la compagnie conviennent-elles davantage aux personnes qui peuvent accepter les risques inhérents à la possession d'actions dans une entreprise d'exploration minière. Rien ne garantit que la compagnie découvrira un gisement économiquement exploitable.

Baisse du cours des actions à la suite du placement

Certain facteurs tels que la vente des actions ordinaires en bourse par les actionnaires actuels, les variations des résultats d'exploitation de la compagnie ou de ses concurrents, les conditions du marché pour des titres analogues et les conditions du marché pour d'autres entreprises du secteur des valeurs mobilières pourraient occasionner des fluctuations importantes du cours des actions ordinaires de la compagnie.

Volatilité du cours des actions

Le cours des actions ordinaires de la compagnie est soumis à des variations et pourrait fluctuer considérablement dans l'avenir. Ces fluctuations pourraient être le fait de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la compagnie, notamment les variations trimestrielles des résultats d'exploitation, les annonces d'innovations technologiques ou de nouveaux produits publiées par la compagnie, ses clients ou ses concurrents, les changements de recommandation des analystes en valeurs mobilières, les annonces d'acquisitions, les révisions d'estimations de bénéfices par les analystes indépendants, les fluctuations générales des marchés boursiers ou les annonces de revenus ou de résultats d'exploitation inférieurs aux attentes des analystes en valeurs mobilières ou des investisseurs. N'importe quel de ces facteurs pourrait provoquer une chute importante du cours des actions ordinaires de la compagnie.

L'arrivée de l'Internet a ouvert de nouvelles avenues de communication de l'information. Midland n'a aucun contrôle sur l'information qui est diffusée et commentée sur les babillards électroniques et dans les forums de discussion sur l'investissement. Les particuliers et les entreprises qui diffusent cette information peuvent ne pas agir dans l'intérêt de la compagnie ou de ses actionnaires. D'autre part, la diffusion de ce genre d'information par ces moyens ou par d'autres moyens tels que les bulletins d'information et les rapports de recherche pourrait provoquer une chute importante du cours des actions ordinaires de la compagnie.

Par ailleurs, les marchés boursiers subissent occasionnellement des fluctuations extrêmes des cours et des volumes de négociation. Les titres des entreprises de haute technologie ont été particulièrement touchés par ces fluctuations, dont les effets négatifs n'ont toutefois, dans bien des cas, aucun rapport avec le rendement de ces entreprises. Les fluctuations des marchés pourraient provoquer une baisse du cours des actions ordinaires de la compagnie.

Absence de dividendes en espèces

La politique actuelle de la compagnie consiste à réinvestir ses bénéfices dans ses activités. Aussi Midland ne prévoit-elle pas verser de dividendes en espèces dans un avenir prévisible. La politique de la compagnie en matière de dividendes sera réévaluée périodiquement par le conseil d'administration en

fonction de ses bénéfices, de sa situation financière et d'autres facteurs pertinents. Jusqu'à ce que la compagnie verse des dividendes, ce qu'elle pourrait ne jamais faire, ses actionnaires ne réaliseront aucun rendement sur ses actions ordinaires sauf s'ils les vendent.

Dilution

Le prix d'offre des actions ordinaires de la compagnie dans le cadre du présent premier appel public à l'épargne dépasse largement leur valeur comptable nette par action. Par conséquent, l'épargnant qui achète des actions ordinaires dans le cadre du présent placement subira une dilution substantielle immédiate de son investissement, de même qu'une dilution additionnelle si les options en circulation visant l'acquisition d'actions ordinaires de la compagnie sont exercées.

Discretion considérable sur l'emploi du produit net

La direction de la compagnie jouira d'une grande discrétion relativement à l'utilisation du produit net du placement. Midland pourrait notamment l'utiliser à des fins qui n'augmenteraient pas les résultats d'exploitation ou la valeur marchande de la compagnie et qui pourraient porter préjudice à ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Bien que Midland prévoit utiliser le produit net du placement de la manière décrite à la rubrique « **Emploi du produit** », la direction pourrait le réaffecter selon ce qu'elle pourrait juger nécessaire.

En raison des facteurs précités, qui ne sont nullement exhaustifs, le présent placement ne convient qu'aux investisseurs qui sont disposés à se fier entièrement à la direction de la compagnie et qui peuvent se permettre de perdre la totalité de leur investissement. Les autres investisseurs ne devraient pas acheter d'actions ordinaires de la compagnie.

PROMOTEUR

Gino Roger peut être considéré comme étant le promoteur de la compagnie. Il détient, directement ou indirectement, 272 222 actions ordinaires de la compagnie, ce qui représente 2,44 % des actions émises et en circulation à la date des présentes. Un nombre total de 500 000 options ont été octroyées à M. Gino Roger par la compagnie, lesquelles peuvent être exercées au prix de 0,50 \$ l'action sur une période de cinq ans.

LITIGES

Il n'y a aucun litige en cours mettant en cause la compagnie et elle n'a connaissance d'aucune menace de litige.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué dans les présentes, aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la société ni aucune personne ayant un lien avec eux ou membre des mêmes groupes qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée, qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la société ou une filiale de la société. Voir les rubriques « **Propriétés de la compagnie – Propriétés Maritime Cadillac** », « **Structure du capital – Régime d'options d'achat d'actions** » et « **Rémunération de la haute direction** ».

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucun membre de la direction, administrateur, employé ou ancien membre de la direction, administrateur ou employé de la société n'a de prêts auprès de la société ou encore de prêts auprès d'une autre entité, qui font l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien ou d'une lettre de crédit fourni par la société ou sa filiale ou d'un accord ou d'une entente analogue.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique ayant trait à la distribution des actions ordinaires dans le contexte de la loi canadienne seront examinées par Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., pour le compte de la compagnie, et par Pothier Valiquette Inc., pour le compte du placeur pour compte.

M. René Branchaud, administrateur de la société, est associé de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.

RELATION ENTRE LA COMPAGNIE ET LE PLACEUR POUR COMPTE

M. Germain Carrière, président de Valeurs mobilières Desjardins inc., est un administrateur de la compagnie. Par conséquent, la compagnie peut être considérée comme un « émetteur associé » de Valeurs mobilières Desjardins inc. aux fins du Règlement 33-105. La décision de procéder au placement des actions ordinaires aux termes des présentes a été prise et les modalités en ont été établies par voie de négociations entre la compagnie et le placeur pour compte. M. Germain Carrière n'est pas intervenu quant à la décision de procéder au présent placement ni aux modalités devant le régir. Par suite de la présente émission, le placeur pour compte recevra la rémunération du placeur pour compte de même qu'il sera remboursé de ses frais juridiques et de ses frais remboursables.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la compagnie sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, 1250, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2800, Montréal (Québec), H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la compagnie est Services aux investisseurs Computershare Inc., à Montréal, Québec.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., Pothier Valiquette Inc. ou les associés et autres avocats de ces cabinets ne sont, ni ne seront intéressés, directement ou indirectement, dans les biens de la compagnie, des personnes qui ont un lien avec elle ou des membres du même groupe qu'elle. Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. et les associés et autres avocats de ce cabinet et Pothier Valiquette Inc., et les associés et autres avocats de ce cabinet sont, collectivement, dans chaque cas, véritables propriétaires, directement ou indirectement, de moins de 1 % des titres de la compagnie. À l'exception de René Branchaud, avocat de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., agissant en qualité de secrétaire et administrateur de la compagnie, aucune des personnes physiques ou morales précitées ni aucun de leurs administrateurs, membres de la direction ou employés n'a été ni ne devrait être élu, nommé ou embauché à titre d'administrateur, de membre de la direction ou d'employé de la compagnie, des personnes qui ont un lien avec elle ou des membres du même groupe qu'elle.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats suivants, la compagnie n'a conclu aucun contrat important ni ne conclura de tel contrat, autre que ceux conclus dans le cours normal des activités, avant la clôture du placement.

- (i) la convention de placement pour compte datée du 22 février 2007, entre la compagnie et le placeur pour compte; et
- (ii) la convention d'entiercement devant être conclue à la clôture entre la compagnie, certains actionnaires et Services aux investisseurs Computershare Inc.

On peut examiner ces conventions pendant les heures normales de bureau au siège social de la compagnie, dont l'adresse est le 1, Place Ville-Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES À L'ÉGARD DES ACQUÉREURS

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces confère à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. La législation permet également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certaines provinces, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus et des modifications contenant des informations fausses ou trompeuses, ou par suite de la non-transmission du prospectus et des modifications. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

CONSETEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus **d'Exploration Midland Inc.** (la « Société ») daté du 22 février 2007 relatif au premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires de la Société. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux administrateurs de la Société portant sur les bilans de la société aux 30 septembre 2006 et 2005 et sur les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. Notre rapport est daté du 11 décembre 2006 (le 22 février 2007 pour la note 8 b), c) et d)).

[signé PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.]

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 22 février 2007

CONSETEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus **d'Exploration Midland Inc.** (anciennement Ressources Oxford Inc.) daté du 22 février 2007 relatif à la vente et émission d'actions ordinaires de Exploration Midland Inc. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux administrateurs de Ressource Oxford Inc. portant sur les bilans de la société aux 30 septembre 2004 et sur les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. Notre rapport est daté du 18 janvier 2005.

Montréal Canada
Le 22 février 2007

(s) Ernst & Young LLP

Le 11 décembre 2006 (le 22 février 2007 pour la note 8 b), c) et d))

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs d'Exploration Midland Inc.

Nous avons vérifié les bilans d'Exploration Midland Inc. au 30 septembre 2006 et 2005 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 septembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

[signé PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.]

Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUDITORS' REPORT

Aux actionnaires de
Ressources Oxford Inc.

To the Shareholders of
Oxford Resources Inc.

Nous avons vérifié le bilan de **Ressources Oxford Inc.** au 30 septembre 2004 ainsi que les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

We have audited the balance sheet of **Oxford Resources Inc.** as at September 30, 2004 and the statements of operations and deficit and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers soient exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants une image fidèle de la situation financière de la compagnie au 30 septembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Company as at September 30, 2004 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

[signé Ernst&Young s.r.l.]

[signed Ernst&Young LLP]

Comptables agréés

Chartered Accountants

Montréal, Canada
le 18 janvier 2005

Montréal, Canada,
January 18, 2005

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Bilans

Au 30 septembre 2006 et 2005

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	319 151	85 623
Taxes de vente à recevoir	7 298	-
	<u>326 449</u>	<u>85 623</u>
Actifs miniers (note 4)		
Propriétés minières	275 857	270 000
Frais d'exploration reportés	248 504	91 582
	<u>524 361</u>	<u>361 582</u>
	<u>850 810</u>	<u>447 205</u>
Passifs		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>242 434</u>	<u>52 977</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 5)	2 306 234	1 981 100
Surplus d'apport (note 5b)	12 365	-
Déficit	<u>(1 710 223)</u>	<u>(1 586 872)</u>
	<u>608 376</u>	<u>394 228</u>
	<u>850 810</u>	<u>447 205</u>

Continuité de l'exploitation (note 1)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

(s) Jean-Pierre Janson

Jean-Pierre Janson
Administrateur

(s) Gino Roger

Gino Roger
Administrateur

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Résultats et déficit

Pour les exercices terminés le 30 septembre 2006, 2005 et 2004

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$
Produits			
Gain au règlement des comptes créditeurs et montant dû à des sociétés sous contrôle commun	-	-	239 718
Charges			
Frais d'administration et autre	8 251	27 535	-
Relations avec les investisseurs	15 782	16 196	-
Honoraires	69 358	68 393	19 512
Exploration générale	29 335	-	-
Intérêt	-	1 836	-
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(122 726)	(113 960)	220 206
Recouvrement d'impôts futurs (note 6)	49 000	43 600	-
Bénéfice (perte) net de l'exercice	(73 726)	(70 360)	220 206
Déficit au début de l'exercice	(1 586 872)	(1 465 612)	(1 685 818)
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription (note 6)	(49 625)	(50 900)	-
Déficit à la fin de l'exercice	<u>(1 710 223)</u>	<u>(1 586 872)</u>	<u>(1 465 612)</u>
Résultat de base et dilué (perte) par action	<u>(0,01)</u>	<u>(0,01)</u>	<u>0,04</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et dilué	<u>10 022 592</u>	<u>6 701 371</u>	<u>5 380 001</u>

Continuité de l'exploitation (note 1)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 30 septembre 2006, 2005 et 2004

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux			
Activités d'exploitation			
Bénéfice (perte) net de l'exercice	(73 726)	(70 360)	220 206
Ajustement pour			
Recouvrement d'impôts futurs	(49 000)	(43 600)	-
Gain au règlement des comptes créditeurs et montant dû à des sociétés sous contrôle commun	-	-	(239 718)
	<u>(122 726)</u>	<u>(113 960)</u>	<u>(19 512)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement			
Taxes de vente à recevoir	(7 298)	2 932	-
Comptes créditeurs et charges à payer	5 795	25 533	19 512
	<u>(1 503)</u>	<u>28 465</u>	<u>19 512</u>
	<u>(124 229)</u>	<u>(85 495)</u>	<u>-</u>
Activités de financement			
Capital-actions émis	337 499	300 000	-
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	(625)	(7 300)	-
	<u>336 874</u>	<u>292 700</u>	<u>-</u>
Activités d'investissement			
Acquisitions de propriétés minières	(857)	(30 000)	-
Disposition de propriétés minières (note 4a)	25 000	-	-
Additions aux frais d'exploration reportés	(3 260)	(91 582)	-
	<u>20 883</u>	<u>(121 582)</u>	<u>-</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	233 528	85 623	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>85 623</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Informations additionnelles			
Émission d'actions pour l'acquisition de propriétés minières	-	240 000	-
Bons de souscription échus transférés au surplus d'apport	12 365	-	-
Additions aux propriétés minières et aux de frais d'exploration reportés inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	183 662	-	-

Continuité de l'exploitation (note 1)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers

30 septembre 2006, 2005 et 2004

1. Constitution, nature des activités et continuité de l'exploitation

La Compagnie, constituée le 2 octobre 1995 en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, est une entreprise d'exploration minière.

Les activités de la Compagnie consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières.

En juin 2000, la Compagnie a décidé d'abandonner ses propriétés minières et de cesser ses activités et est demeurée inactive jusqu'en novembre 2004.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2005, de nouveaux administrateurs ont relancé les activités par des souscriptions de capital-actions et par l'investissement dans de nouvelles propriétés minières situées au Canada. Le 3 mai 2005, la Compagnie a changé sa dénomination sociale de Ressources Oxford Inc. pour Exploration Midland Inc.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé qu'elles contiennent des réserves ou des ressources minérales économiquement exploitables, les propriétés sont classifiées comme propriétés d'exploration. Le recouvrement des frais d'exploration reportés dépend : de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables; de l'obtention et du maintien de titres et d'intérêt bénéficiaire dans les propriétés; de la capacité d'obtenir le financement nécessaire à l'exploration, à la mise en valeur et à la construction d'installations de traitement; de l'obtention de certaines approbations gouvernementales; d'une mise en production rentable.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006, la Compagnie a enregistré une perte nette de 73 726 \$. La trésorerie et équivalents de trésorerie à cette date était de 319 151 \$ dont 288 370 \$ est pour le fonds de roulement. En plus de financer ses besoins en fonds de roulement, la Compagnie doit obtenir un financement suffisant pour respecter ses engagements au terme de programmes d'exploration et de mise en valeur et des frais généraux et administratifs. Bien qu'un certain doute demeurerait quant à la capacité de la Compagnie de respecter ses engagements, la direction a fait des progrès sensibles à ce sujet durant 2006. Durant l'exercice terminé le 30 septembre 2006, la Compagnie a conclu des placements privés d'unités accréditatives pour une contrepartie au comptant de 90 000 \$ et obtenu 247 499 \$ suite à l'exercice de bons de souscriptions.

Ces réalisations ne sont toutefois pas suffisantes pour permettre à la Compagnie de financer toutes les facettes de ses activités et, par conséquent, une fois ces activités complétées, la direction continue à chercher d'autres solutions de financement pour financer les activités et assurer la continuité de l'exploitation de la Compagnie. Bien qu'il n'y ait aucune assurance de réussite, la direction est confiante de pouvoir trouver le financement nécessaire par de nouvelles émissions de capital-actions. La Compagnie est actuellement à préparer un premier appel public à l'épargne et elle est confiante d'en compléter la fermeture d'ici deux mois.

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les sociétés en exploitation continue et ne reflètent pas les ajustements aux valeurs comptables de l'actif, du passif, des revenus et dépenses déclarés et à la classification des postes de bilan qui pourraient être nécessaires si l'hypothèse de l'exploitation continue n'était pas justifiée. Ces ajustements pourraient être importants.

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

2. Conventions comptables

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les secteurs importants où le jugement de la direction est appliqué sont l'évaluation des actifs et des impôts futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations de façon importante.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend l'encaisse, les soldes en banque et des placements liquides à court terme dont l'échéance originale est d'au plus trois mois.

Actifs miniers

Les propriétés d'exploration sont composées de droits dans des propriétés minières et de frais d'exploration reportés.

Les coûts encourus sur des propriétés non exploitées identifiées comme ayant un potentiel de développement sont reportés jusqu'à ce que la rentabilité économique du projet soit déterminée. Ces coûts sont alors transférés aux propriétés minières. Les coûts sont radiés lorsque les propriétés sont abandonnées ou lorsque la récupération des coûts est incertaine. La direction a défini l'incertitude de la façon suivante : lorsqu'il n'y a pas de ressources financières disponibles pour le développement pour une période de trois années consécutives ou lorsque les résultats des travaux d'exploration ne justifient pas d'investissements additionnels.

Les coûts non reliés à des propriétés spécifiques sont comptabilisés à l'état des résultats.

Le produit de la cession d'actifs miniers est appliqué contre les frais reportés connexes et tout excès est présenté comme gain à l'état des résultats. Dans le cas d'une vente partielle, si les frais reportés connexes excèdent le produit de la cession, seule la perte est présentée.

Titres accréditifs

Lorsque la Compagnie engage le produit de l'émission d'actions accréditives en frais d'exploration constatés à titre d'actifs miniers, le coût des impôts futurs rattaché à l'écart temporaire qui en résulte est comptabilisé comme un coût de l'émission des actions en faveur des investisseurs au moment où la Compagnie soumet aux autorités fiscales sa renonciation à son droit aux déductions y afférentes.

Impôt sur le bénéfice

La Compagnie comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en fonction des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et sont mesurés à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur et qui devraient être en vigueur au cours des périodes où les actifs ou les passifs seront réalisés ou réglés. Une provision pour moins-value est établie dans la mesure où il n'est pas plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs seront réalisés.

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

2. Conventions comptables (suite)

Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser l'attribution d'options à ses employés, dirigeants, administrateurs et consultants.

Toute contrepartie payée à l'exercice des options d'achat d'actions ou à l'achat des actions est créditée au capital-actions. Si les actions ou les options d'achat d'actions sont rachetées, l'excédent de la contrepartie versée sur la valeur comptable des actions ou des options d'achat d'actions annulées est imputé au déficit.

Frais relatifs à l'émission d'actions et de bons de souscription

Les frais relatifs à l'émission d'actions et de bons de souscription sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés et sont passés en augmentation du déficit dans l'exercice au cours duquel les actions sont émises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en considérant l'effet de dilution des bons de souscription établi selon la méthode du rachat d'actions.

Le résultat dilué par action est égal au résultat par action en raison de l'effet antidilutif des bons de souscription.

Instruments financiers

Juste valeur

La Compagnie a déterminé la juste valeur estimative de ses instruments financiers à partir d'estimations et d'hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et l'utilisation d'hypothèses ou de méthodes différentes pourrait avoir une incidence importante sur les justes valeurs estimatives.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les taxes de vente à recevoir et les comptes créditeurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les taxes de vente à recevoir et les comptes créditeurs et frais courus de la Compagnie ne portent pas intérêt.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 septembre 2006, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprend un montant de 153 662 \$ réservé au paiement de compte créditeurs reliés aux activités d'exploration (néant au 30 septembre 2005) et 30 781 \$ réservé à de nouvelles activités d'exploration à être menées au Canada avant le 31 décembre 2006 (52 444 \$ au 30 septembre 2005).

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

4. Actifs miniers

<u>Propriétés minières</u>	<u>Au 30 septembre 2005</u>	<u>Additions</u>	<u>Dispositions et radiations</u>	<u>Au 30 septembre 2006</u>
	\$	\$	\$	\$
Québec				
Maritime-Cadillac	270 000	30 091	(25 000)	275 091
Vermillon (option)	-	766	-	766
	<u>270 000</u>	<u>30 857</u>	<u>(25 000)</u>	<u>275 857</u>

<u>Propriétés minières</u>	<u>Au 30 septembre 2004</u>	<u>Additions</u>	<u>Dispositions et radiations</u>	<u>Au 30 septembre 2005</u>
	\$	\$	\$	\$
Québec				
Maritime-Cadillac	-	270 000	-	270 000
	<u>-</u>	<u>270 000</u>	<u>-</u>	<u>270 000</u>

<u>Frais d'exploration reportés</u>	<u>Au 30 septembre 2005</u>	<u>Additions</u>	<u>Dispositions et radiations</u>	<u>Au 30 septembre 2006</u>
	\$	\$	\$	\$
Québec				
Maritime-Cadillac	91 582	57 788	-	149 370
Vermillon (option)	-	99 134	-	99 134
	<u>91 582</u>	<u>156 922</u>	<u>-</u>	<u>248 504</u>

<u>Frais d'exploration reportés</u>	<u>Au 30 septembre 2004</u>	<u>Additions</u>	<u>Dispositions et radiations</u>	<u>Au 30 septembre 2005</u>
	\$	\$	\$	\$
Québec				
Maritime-Cadillac	-	91 582	-	91 582
	<u>-</u>	<u>91 582</u>	<u>-</u>	<u>91 582</u>

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

4. Actifs miniers (suite)

Frais d'exploration reportés	2006	2005
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	91 582	-
Géophysique	18 752	57 796
Géologie	84 068	1 215
Géochimie	104	-
Prospection	2 876	-
Coupe de ligne	23 143	17 997
Compilation analyse	14 082	4 694
Consultants	-	9 880
Frais de gestion	12 747	-
Déplacement	1 150	-
	<u>156 922</u>	<u>91 582</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>248 504</u>	<u>91 582</u>

a) Maritime-Cadillac

Le 6 janvier 2005, la Compagnie a conclu une entente visant l'acquisition d'une propriété d'exploration minière en Abitibi, au Québec, détenue en partie par un non apparenté et en partie par un administrateur et dirigeant (note 7d) de la Compagnie et connue sous le nom « Maritime-Cadillac », pour la contrepartie suivante :

- Cinq paiements annuels de 30 000 \$ pour un total de 150 000 \$; la Compagnie a l'option de payer 50% de ce montant par l'émission d'actions ordinaires de son capital-actions à un prix par action correspondant au cours de clôture moyen des actions au cours des 20 jours de bourse précédant l'émission;
- Émission de 2 400 000 actions ordinaires comptabilisées au prix de 0,10 \$ l'action; la transaction a été comptabilisée à la juste valeur de la contrepartie cédée à cette date. La juste valeur des actions cédées a été déterminée en se basant sur des émissions récentes;
- Paiement d'une redevance de 2 % des produits nets d'affinage; la moitié de cette redevance pourra être rachetée sur paiement d'un montant de 1 000 000 \$; et
- engagement de réaliser des travaux d'exploration de 400 000 \$ d'ici au 31 décembre 2008, sauf si le cours des actions ordinaires atteint 1,00 \$ à la fermeture du marché à la cote duquel elles sont inscrites.

Le 7 mars 2006, un amendement à l'entente convient que la Compagnie n'a plus à rétrocéder la propriété si elle n'est plus intéressée à effectuer des travaux sur celle-ci.

Le 1 juin 2006, la Compagnie a signé une entente avec Agnico-Eagle Mines Limited (« Agnico-Eagle ») par laquelle Agnico-Eagle a l'option d'acquérir une participation indivise de 50% dans la propriété Maritime-Cadillac et, une fois sa participation acquise, pourra participer avec la Compagnie dans une opération conjointe afin d'explorer et développer davantage la propriété. La contrepartie est :

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

4. Actifs miniers (suite)

a) Maritime-Cadillac (suite)

- Quatre paiements annuels de 25 000 \$ pour un total de 100 000 \$;
- Engagement de réaliser des travaux de 300 000 \$ la première année, 300 000 \$ la deuxième année et 400 000 \$ la troisième année pour un total de 1 000 000 \$; et
- Sous réserve de l'approbation des autorités règlementaires, Agnico-Eagle contribuera à 9.9% jusqu'à concurrence de 200 000 \$ au premier appel public à l'épargne de la compagnie s'il survient avant le 31 décembre 2007.
- Par suite de l'acquisition d'une participation indivise de 50 % découlant de l'exercice de son option, Agnico-Eagle pourra augmenter sa participation indivise dans la propriété Maritime Cadillac à 65 % sur une période de trois ans, en finançant une étude de faisabilité susceptible d'un concours bancaire à l'égard de la propriété ou en prenant en charge l'ensemble des activités minières de la propriété, auquel cas elle s'assurera une participation additionnelle de 1 % par tranche de 1 000 000 \$ investie dans la propriété (à concurrence de 15 % par l'investissement de 15 millions de dollars).

b) Vermillon (option)

Le 30 juin 2006, la Compagnie a signé une entente avec Soquem Inc. (« Soquem ») par laquelle la Compagnie a l'option d'acquérir une participation de 50% indivise dans la propriété Vermillon sous réserves des conditions suivantes :

- Engagement de réaliser des travaux pour un maximum de 210 000 \$:
 - 100 000 \$ le ou avant le 31 décembre 2006 ; et
 - un maximum de 110 000 \$ équivalent aux investissements de Soquem le ou avant le 31 décembre 2007;
- Une redevance de 1% NSR sur certains titres miniers de la propriété, rachetable pour 500 000 \$ par tranche de 0.5%, a été accordée par Soquem à un particulier de qui Soquem a acquis les titres le 26 juin 2006.

Si l'option est exercée, Soquem et la Compagnie formeront une coentreprise.

5. Capital-actions

Le sommaire du capital-actions de la Compagnie s'établit comme suit :

	2006		2005	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Actions ordinaires (note 5a)	10 896 657	2 306 234	9 546 660	1 938 100
Bons de souscription (note 5b)	-	-	1 416 660	43 000
		<u>2 306 234</u>		<u>1 981 100</u>

a) Actions ordinaires

Autorisées

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, avec droit de vote et participatives

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

5. Capital-actions (suite)

a) Actions ordinaires (suite)

Émises et à être émises

Les mouvements dans les actions ordinaires de la Compagnie se détaillent comme suit :

	2006		2005	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Solde au début de l'exercice	7 146 660	1 698 100	5 380 000	1 441 100
Émises lors				
En contrepartie de propriétés minières (i)	2 400 000	240 000	-	-
D'un placement privé accreditif (ii)	360 000	90 000	-	-
De l'exercice de bons de souscription accreditif (iii)	275 000	68 750	-	-
<i>Plus la valeur des bons de souscription exercés</i>	-	13 475	-	-
D'émission de parts A (iv)	-	-	1 066 660	160 000
<i>Moins la valeur des bons de souscription</i>	-	-	-	(25 700)
D'émission de parts B (iv) accreditives	-	-	700 000	140 000
<i>Moins la valeur des bons de souscription</i>	-	-	-	(17 300)
	<u>10 181 660</u>	<u>2 110 325</u>	<u>7 146 660</u>	<u>1 698 100</u>
À être émises				
En contrepartie d'actifs miniers (i)	-	-	2 400 000	240 000
De l'exercice de bons de souscription (v)	714 997	178 749	-	-
<i>Plus la valeur des bons de souscription exercés</i>	-	17 160	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>10 896 657</u>	<u>2 306 234</u>	<u>9 546 660</u>	<u>1 938 100</u>

- i) Le 4 octobre 2005, la Compagnie a émis les 2400 000 actions ordinaires incluant les 500 000 actions ordinaires émises à un dirigeant (note 7d), tel qu'il est décrit à la note 4a des états financiers.
- ii) Le 30 décembre 2005, la Compagnie a complété un placement privé de 360 000 actions ordinaires accreditives d'une contrepartie monétaire totale de 90 000 \$, aux termes duquel la Compagnie procédera à l'émission de 360 000 actions ordinaires accreditives au prix de 0,25 \$ chacune. Le produit de l'émission servira à financer les frais d'exploration de propriétés canadiennes.
- iii) Durant le mois de décembre 2005, la Compagnie a émis 275 000 actions ordinaires accreditives lors de l'exercice de bons de souscription liés aux parts B pour un montant de 68 750 \$. Le produit de l'émission servira à financer les frais d'exploration de propriétés canadiennes.

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

5. Capital-actions (suite)

a) Actions ordinaires (suite)

- iv) Le 31 décembre 2004, la Compagnie a complété un placement privé d'une contrepartie monétaire totale de 300 000 \$, aux termes duquel la Compagnie a procédé à l'émission de 1 066 660 parts A et de 700 000 parts B.

Chaque part A, au prix de 0,15 \$ chacune, est composée de :

- Une action ordinaire;
- Un bon de souscription, qui permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,25 \$ en tout temps jusqu'au 30 septembre 2006.

De la contrepartie totale reçue, 25 700 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 134 300 \$ aux actions ordinaires, selon une allocation au prorata de la juste valeur estimative de chacune de ces deux composantes des parts A.

Chaque part B, au prix de 0,20 \$ chacune, est composée de :

- Une action ordinaire accréditive;
- Un demi-bon de souscription, pour lequel un bon de souscription permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire accréditive au prix de 0,25 \$ en tout temps jusqu'au 31 décembre 2005.

De la contrepartie totale reçue, 17 300 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 122 700 \$ aux actions ordinaires, selon une allocation au prorata de la juste valeur estimative de chacune de ces deux composantes des parts B.

La juste valeur estimative des bons de souscription compris dans les parts A et B a d'abord été déterminée selon le modèle de fixation de prix Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : dividende moyen par action néant, volatilité prévue 100 %, taux d'intérêt sans risque 2,63 %, durée prévue des bons de souscription 1 an.

- v) Le 30 septembre 2006, la Compagnie a émis 714 997 actions ordinaires suite à l'exercice de bons de souscriptions reliés aux unités A pour un montant de 178 749 \$.
- vi) Il y a 750 000 actions entières au 30 septembre 2006 et 2005.

b) Bons de souscription

Les mouvements dans les bons de souscriptions en circulation de la Compagnie se détaillent comme suit:

	2006		2005	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au début de l'exercice	1 416 660	\$ 43 000	-	-
Émis	-	-	1 416 660	43 000
Exercés (note 5a)	(989 997)	(30 635)	-	-
Expirés	(426 663)	(12 365)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 416 660</u>	<u>43 000</u>

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

5. Capital-actions (suite)

c) Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Compagnie a approuvé un régime d'options d'achat d'actions pour ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le nombre maximal d'actions qui pourra être émis en vertu de ce régime est limité à 1 400 000. Le régime prévoit que nul ne peut détenir à lui seul des options représentant plus de 5 % des actions ordinaires en circulation. Le nombre d'actions ordinaires attribuées à un bénéficiaire et la durée de la période d'acquisition seront déterminés par le conseil d'administration.

Le prix d'exercice de toute option attribuée dans le cadre du régime sera établi par le conseil d'administration au moment de l'attribution et ne pourra être inférieur au cours de la clôture le jour précédant l'octroi s'il n'y a pas eu de transactions sur le titre le jour précédant l'octroi, le cours de clôture est remplacé par la moyenne entre le cours acheteur et le cours vendeur. La durée d'une option ne dépassera pas cinq ans à compter de la date d'attribution. Les options seront incessibles et pourront être exercées uniquement pendant que le bénéficiaire est administrateur, dirigeant, employé ou consultant de la Compagnie.

Au 30 septembre 2006, aucune option n'est en circulation.

6. Impôts sur les bénéfices

- a) En décembre 2005, la Compagnie a émis des actions accréditatives pour un produit brut de 158 750 \$ (140 000 \$ en décembre 2004). En vertu des conventions de placement accréditif, la Compagnie s'est engagée à renoncer, au bénéfice des investisseurs, à 158 750 \$ de dépenses admissibles au 31 décembre 2005 (140 000 \$ en décembre 2004) bien que, selon la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, les dépenses peuvent être engagées jusqu'au 31 décembre 2006.

La Compagnie doit comptabiliser, au moment de la soumission auprès des autorités fiscales de la renonciation, une provision pour impôts futurs se rapportant aux déductions fiscales qui sont l'objet du renoncement, en augmentant les frais d'émission des actions et des bons de souscription relatifs aux actions accréditatives. La Compagnie a estimé les passifs d'impôts futurs au moment du renoncement à 49 000 \$ environ (43 600 \$ en décembre 2004). La Compagnie a donc comptabilisé des frais d'émission d'actions et de bons de souscription et une augmentation des passifs d'impôts futurs de 49 000 \$, respectivement, au 31 décembre 2005 (43 600 \$ au 31 décembre 2004).

La Compagnie a des actifs d'impôts futurs en raison des reports de pertes et des écarts temporaires déductibles qui n'ont pas été constatés au cours des exercices précédents selon le test du plus improbable que probable. Il est prévu que les écarts temporaires imposables qui découlent de l'émission d'actions accréditatives de décembre 2005 se résorberont, de sorte que la partie non constatée des actifs d'impôts futurs peut être portée en diminution de l'ensemble des écarts temporaires imposables. Par conséquent, la Compagnie a constaté cette portion des actifs d'impôt futurs non constatés au moyen d'une reprise sur la provision pour moins value de 49 000 \$ (43 600 pour l'année se terminant le 30 septembre 2005) (néant pour l'année se terminant le 30 septembre 2004).

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

6. Impôts sur les bénéfices(suite)

- b) Les différences entre la provision pour impôt figurant sur les états financiers et la provision pour impôt calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné canadien se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(122 726)	(113 960)	220 206
Impôts au taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial au Canada de 32% (31% en 2005) (37% en 2004)	(39 297)	(35 464)	82 070
Autres éléments non déductibles	461	2 203	-
Provision pour moins-value	(10 164)	(10 339)	(82 070)
Recouvrement d'impôts futurs	(49 000)	(43 600)	-

- c) Les soldes d'impôts futurs se résument comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
Actifs miniers	10 000	56 753
Pertes autres qu'en capital	83 000	87 900
Frais de prospectus	72 000	70 000
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	2 000	1 000
Total des actifs d'impôts futurs	167 000	215 653
Provision pour moins-value	(157 000)	(199 300)
Total net des actifs d'impôt futurs	10 000	16 353
Passifs d'impôts futurs		
Actions accréditatives	10 000	16 353
Total des passifs d'impôts futurs	10 000	16 353
Total net des passifs d'impôts futurs	-	-

- d) La Compagnie a cumulé à des fins fiscales des pertes autres qu'en capital totalisant environ 264 893 \$. Ces pertes viennent à échéance de 2007 à 2026 comme suit :

Exercices se terminant les 30 septembre	2007	35 968 \$
	2008	4 145 \$
	2009	4 110 \$
	2010	1 423 \$
	2014	19 512 \$
	2015	106 199 \$
	2026	93 536 \$

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

6. Impôts sur les bénéfices (suite)

- e) Au 30 septembre 2006, la base fiscale des actifs miniers, des coûts de prospectus et des frais d'émission des actions et bons de souscription totalisait environ 545 000 \$. L'écart entre cette base fiscale et le montant capitalisé aux états financiers est attribuable au fait que la dévaluation d'actifs comptabilisés aux états financiers n'a aucune incidence fiscale et à la renonciation par la Compagnie en faveur d'investisseurs aux déductions relatives aux frais d'exploration payés au moyen de financements accreditifs.
- f) Les valeurs fiscales des actifs et des passifs n'ont pas fait l'objet d'une acceptation ni d'une contestation de la part des administrations fiscales compétentes.

7. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires:

- a) En 2006, une société au sein de laquelle un dirigeant est associé a facturé des honoraires totalisant 22 769 \$ (56 734 \$ en 2005 – néant en 2004);
- b) Au 30 septembre 2006, le montant dû aux apparentés s'élevait à 14 530 \$ (14 954 \$ au 30 septembre 2005).

Hors du cours normal des affaires:

- c) En décembre 2005, des administrateurs et des dirigeants de la Compagnie ont participé à un placement privé d'actions accreditives (note 5a ii) pour un montant total de 10 000 \$ (30 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2005) (néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004).
- d) Un dirigeant de la Compagnie possédait un intérêt indivis dans la propriété minière Maritime-Cadillac laquelle fut vendue à la Compagnie le 6 janvier 2005 (note 4 et 5 ii). La contrepartie de son intérêt dans la propriété sera de 500 000 actions. Aucun autre montant en argent ni aucune redevance ne lui sera payable.

Ces opérations entre apparentés sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

8. Événements subséquents

- a) Le 1^{er} novembre 2006, la compagnie a nommé un nouveau président et établi les conditions suivantes :
 - i) La compagnie a octroyé des options d'achat d'actions portant sur 250 000 actions, au prix de son premier appel public à l'épargne, valables pendant 5 ans.
 - ii) Deux actionnaires de la compagnie ont octroyé 250 000 options exerçables au nouveau président à un prix égal à 50% du prix du premier appel public à l'épargne, valables pendant 2 ans. Un de ces actionnaires est considéré être un actionnaire principal de la compagnie.
 - iii) Un actionnaire de la compagnie a transféré au nouveau président 250 000 actions présentement entières.
- b) Le 31 décembre 2006, la compagnie a complété un placement privé de 282 222 actions ordinaires accreditives pour une considération monétaire totale de 127 000 \$.

Exploration Midland Inc.

(une compagnie en phase d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 septembre 2006, 2005 et 2004

8. Évènements subséquents (cont'd)

c) Le 11 janvier 2007, la compagnie a octroyé un nombre total de 1 000 000 d'options à ses administrateurs et dirigeants, lesquelles peuvent être exercées au prix de 0,50 \$ l'action sur une période de cinq ans.

d) Premier appel public à l'épargne visant l'émission d'actions ordinaires

En vertu d'une convention de placement pour compte datée du 22 février 2007, la compagnie a convenu d'émettre un minimum de 4 000 000 et un maximum de 9 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,50 \$ pour un produit brut total variant entre 2 000 000 \$ et 4 500 000 \$. La quote-part des frais d'émission de la compagnie ainsi que la rémunération des placeurs pour compte sont estimées entre 225 000 \$ et 462 500 \$ en sus du remboursement des honoraires juridiques et des menues dépenses des placeurs pour compte. De plus, la compagnie a octroyé aux placeurs pour compte une option incessible qui peut être exercée pendant une période de 24 mois à compter de la date de la clôture du présent placement leur permettant d'acquérir, au prix de 0,50 \$ l'action, un nombre d'actions ordinaires représentant 6% du nombre d'actions ordinaires vendues en vertu de cet appel public à l'épargne. Le nombre d'actions ordinaires souscrites par certains investisseurs institutionnels totalisant 2 000 000 devra être exclu du calcul du nombre d'actions ordinaires octroyées dans le cadre de l'option des placeurs pour compte.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice.

ATTESTATION DE EXPLORATION MIDLAND INC.

Le 22 février 2007

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen du présent prospectus, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de chacune des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec. Le présent prospectus, conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et à son règlement d'application, ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

EXPLORATION MIDLAND INC.

(s) Gino Roger
Gino Roger
Président et chef de la direction

(s) Ingrid Martin
Ingrid Martin
Chef de la direction financière

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Jacques Bonneau
Jacques Bonneau
Administrateur

(s) Jean-Pierre Janson
Jean-Pierre Janson
Administrateur

ATTESTATION DU PROMOTEUR

Le 22 février 2007

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen du présent prospectus, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de chacune des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec. Le présent prospectus, conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et à son règlement d'application, ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(s) Gino Roger
Gino Roger

ATTESTION DU PLACEUR POUR COMPTE

Le 22 février 2007

À notre connaissance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen du présent prospectus, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de chacune des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec. À notre connaissance, le présent prospectus, conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et à son règlement d'application, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

Par : *(s) Pierre Colas*
Pierre Colas
Premier vice-président, Capital stratégique